



Bulletin d'information

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Avril 2026



Au sommaire :

État des lieux sur la précarité énergétique.....	3
Précarité énergétique : pourquoi la mesure du phénomène reste un défi pour les politiques publiques	3
Précarité énergétique : la France parmi les pays les plus touchés d'Europe	4
Logement : la précarité s'installe durablement et frappe particulièrement les jeunes	6
Hébergement contraint : la face invisible de la crise du logement	8
La rénovation énergétique et les politiques d'amélioration de l'habitat et du logement en France	10
L'État resserre l'encadrement des accompagnateurs rénov' pour sécuriser MaPrimeRénov'	10
Passoires thermiques : une décote confirmée sur le marché immobilier en 2024.....	11
Rénovation énergétique : les travaux globaux tiennent-ils leurs promesses ?	13
Habitat senior : l'année 2026 s'annonce décisive pour structurer l'offre intermédiaire.....	14
CEE 2026-2030 : une sixième période sous tension, entre montée en puissance et durcissement du cadre	16
Certificats d'économies d'énergie : les collectivités locales encore en retrait malgré de nouvelles dérogations	18
Logement : la décentralisation en débat face à une crise structurelle	19
Initiatives territoriales contre l'exclusion énergétique.....	21
L'autoconsommation collective s'impose dans le logement social face à la précarité énergétique	21
Énergies citoyennes : des leviers locaux pour atténuer la précarité énergétique.....	22
Auvergne-Rhône-Alpes : un programme inédit pour sortir les agriculteurs de la précarité énergétique	24
Morbihan Énergies mise sur le stockage pour renforcer la flexibilité et contenir la facture électrique	25
Evolutions sur la pauvreté et la précarité en France et à l'international	27
Trente ans de pauvreté en France : une stabilité trompeuse et des fractures renouvelées.	27
La montée de la précarité de l'emploi en France : un paradoxe persistant	28
Enfants invisibles : l'Unicef alerte sur les angles morts des politiques publiques en France	29
Baromètre du numérique 2026 : l'essor fulgurant de l'IA générative révèle de nouvelles fractures.....	31
À Montreuil, une aide monétaire directe réduit nettement l'insécurité alimentaire... mais temporairement.....	33

Transitions écologiques, sociales et économiques : les grandes tendances.....	34
Territorialiser la transition énergétique : ce que recommande le rapport prospectif de la CRE	34
Climat : Bruxelles consulte sur l’usage des crédits carbone internationaux pour atteindre l’objectif 2040.....	36
Gestion de l’eau : le Conseil d’analyse économique plaide pour une refonte du modèle financier face à l’urgence hydrique	38
Face à l’explosion des sinistres climatiques, les assureurs misent sur la prévention avec Geoya	40
B-Corp durcit ses standards pour restaurer sa crédibilité face aux accusations de greenwashing	41
Repowering solaire : produire plus sans consommer plus de foncier.....	43
Sous-traitance en cascade : un modèle économique qui fragilise le travail et dilue les responsabilités	45
Un statut fiscal inédit pour soutenir les jeunes entreprises à impact.....	47

État des lieux sur la précarité énergétique

Précarité énergétique : pourquoi la mesure du phénomène reste un défi pour les politiques publiques

La précarité énergétique s'est imposée ces dernières années comme un enjeu central du débat social en France et en Europe. Hausse durable des prix de l'énergie, épisodes climatiques extrêmes plus fréquents, logements mal isolés : autant de facteurs qui accentuent les difficultés de nombreux ménages à maintenir un confort thermique minimal, en hiver comme en été. Pourtant, malgré l'abondance des chiffres et des tableaux de bord, cerner précisément l'ampleur du phénomène demeure complexe. Selon l'indicateur retenu, les publics identifiés diffèrent sensiblement, laissant parfois dans l'ombre une partie des personnes concernées.

En France, la précarité énergétique bénéficie d'une définition juridique depuis la loi dite Grenelle II de 2010. Elle renvoie à la difficulté pour un ménage de satisfaire ses besoins énergétiques essentiels en raison d'un cumul de facteurs : faibles ressources, mauvaise performance énergétique du logement, coût élevé de l'énergie. Cette approche, proche de celle retenue au niveau européen, souligne la dimension multidimensionnelle du phénomène. Mais dans la pratique statistique, cette richesse est souvent ramenée à des critères plus simples, principalement centrés sur la part des revenus consacrée aux dépenses d'énergie.

Traditionnellement, un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 8 à 10 % de ses revenus à ses factures d'énergie et appartient aux catégories modestes. L'avantage de ces indicateurs réside dans leur simplicité et leur comparabilité dans le temps. Toutefois, ils présentent un biais majeur : ils mesurent les dépenses effectives et non les besoins réels. Or, de nombreux ménages adoptent des stratégies de restriction pour éviter des factures trop élevées. Ils réduisent le chauffage, ferment certaines pièces ou limitent l'usage d'équipements, ce qui peut maintenir leurs dépenses à un niveau apparemment modéré tout en générant un fort inconfort.

Les données récentes de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) illustrent ce décalage. Près d'un tiers des personnes interrogées déclarent avoir souffert du froid dans leur logement durant l'hiver 2024-2025. Une proportion importante indique également avoir volontairement restreint le chauffage pour maîtriser ses dépenses. Ces comportements d'adaptation rendent invisibles certaines situations si l'on se limite aux montants des factures. À l'inverse, certains ménages aux revenus relativement élevés, occupant des logements énergivores, peuvent apparaître statistiquement comme « précaires » au regard du poids de leurs dépenses, sans pour autant subir de privation.

Face à ces limites, les indicateurs dits subjectifs ont gagné en importance. Ils s'appuient sur le ressenti des ménages : déclarations de froid, humidité du logement, impayés ou difficultés à régler les factures. Leur intérêt est de capter des dimensions invisibles dans les seules données comptables, comme le stress, l'inconfort ou les impacts sanitaires. Mais ces outils ne sont pas exempts de biais. Les réponses dépendent des normes sociales, des attentes individuelles et de

la capacité à verbaliser une difficulté, ce qui peut conduire à des sous-déclarations ou à des écarts d'appréciation selon les groupes sociaux.

Consciente de ces enjeux, la France a choisi de combiner plusieurs indicateurs au sein d'un tableau de bord plutôt que de s'appuyer sur un critère unique. Cette approche reconnaît la pluralité des situations, mais elle laisse entière la question de l'interprétation opérationnelle : comment cibler les aides lorsque les ménages cumulent certaines difficultés sans répondre à l'ensemble des critères ?

La difficulté tient aussi au caractère évolutif du phénomène. Les indicateurs classiques reposent sur une logique binaire : un ménage est classé comme précaire ou non selon le franchissement d'un seuil. Or la précarité énergétique relève davantage d'un continuum. Elle peut être transitoire, s'aggraver progressivement avec la hausse des prix ou être temporairement contenue grâce à des dispositifs publics comme le bouclier tarifaire ou le chèque énergie. Les estimations montrent d'ailleurs que ces mesures modifient sensiblement l'ampleur statistique du phénomène, en particulier pour les ménages les plus modestes.

Pour dépasser cette vision « tout ou rien », chercheurs et institutions explorent des approches multidimensionnelles. Certains travaux proposent des indicateurs composites combinant revenus, qualité du logement, restrictions de chauffage et difficultés de paiement. D'autres mobilisent des méthodes de classification statistique permettant d'identifier des profils de ménages aux caractéristiques proches sans fixer a priori de seuils arbitraires. Ces outils offrent une lecture plus fine des trajectoires et des formes de vulnérabilité, mais ils reposent sur des choix méthodologiques qui ne sont jamais totalement neutres, notamment quant au poids accordé à chaque dimension.

En définitive, mesurer la précarité énergétique restera un exercice délicat. Les besoins varient selon l'âge, l'état de santé, la composition familiale ou le climat. Les arbitrages budgétaires entre se chauffer, se nourrir ou se déplacer échappent largement aux indicateurs traditionnels. Dans un contexte de transition écologique et d'intensification des aléas climatiques, l'enjeu n'est peut-être pas de trouver une mesure parfaite, mais de disposer d'outils capables d'éclairer la diversité des situations et d'anticiper les risques de bascule. Pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire comme pour les décideurs publics, affiner la mesure constitue une condition essentielle pour orienter efficacement les politiques de prévention et de lutte contre la précarité énergétique.¹

Précarité énergétique : la France parmi les pays les plus touchés d'Europe

La précarité énergétique s'installe durablement dans le paysage social français. Les dernières données d'Eurostat indiquent que 11,8 % des habitants de l'Hexagone déclarent ne pas avoir les moyens de chauffer correctement leur logement. Rapporté à la population, cela représente

¹ Précarité énergétique : pourquoi la mesure du phénomène reste un défi pour les politiques publiques - pour en savoir plus :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000022470434>
- <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32020H1563>
- <https://theconversation.com/comment-mesurer-la-precarite-energetique-273860>



environ 8 millions de personnes. En volume, la France figure parmi les pays les plus concernés de l'Union européenne, derrière l'Espagne, et devant l'Allemagne et l'Italie.

À l'échelle européenne, la moyenne s'établit autour de 9 % des habitants déclarant ne pas pouvoir maintenir une température adéquate dans leur logement. L'Espagne affiche un taux supérieur à 17 %, tandis que l'Allemagne se situe autour de 6 %. Ces écarts illustrent des trajectoires nationales très contrastées, liées à la structure des parcs de logements, aux dispositifs de soutien et aux dynamiques sociales propres à chaque pays.

En France, la vulnérabilité énergétique ne peut se résumer à la seule question des prix de l'énergie. Si la crise énergétique déclenchée en 2021 a fortement pesé sur les ménages, les difficultés trouvent aussi leurs racines dans la qualité thermique du parc immobilier et dans la situation sociale des occupants. Selon les données du ministère de la Transition écologique, près de 14 % des résidences principales sont classées F ou G au diagnostic de performance énergétique. Ces logements, souvent qualifiés de « passoires thermiques », nécessitent davantage d'énergie pour assurer un confort minimal, ce qui expose leurs occupants aux hausses tarifaires.

Le profil des ménages concernés confirme cette dimension structurelle. Les locataires du parc privé à faibles revenus sont particulièrement exposés, car ils occupent plus fréquemment des logements anciens et peu rénovés. Le taux de pauvreté monétaire s'établit à plus de 15 % de la population selon l'Insee, son niveau le plus élevé depuis le milieu des années 1990. La combinaison de revenus modestes et d'une mauvaise performance énergétique crée un effet de ciseau : la moindre variation de prix ou épisode climatique se traduit immédiatement par des arbitrages contraints.

Les enquêtes du Médiateur national de l'énergie éclairent le vécu des ménages. Lors de l'hiver 2024-2025, plus d'un tiers des personnes interrogées ont déclaré avoir souffert du froid pendant au moins 24 heures dans leur logement. Ce ressenti progresse par rapport aux années précédentes. Parmi les bénéficiaires du chèque énergie, la proportion est nettement plus élevée. Une part significative des ménages indique avoir volontairement réduit le chauffage pour limiter la facture, ce qui souligne le phénomène d'auto-restriction. Or, ces comportements peuvent masquer l'ampleur réelle des difficultés, les statistiques fondées uniquement sur les impayés ne reflétant pas toujours les privations subies.

La comparaison avec l'Allemagne met en évidence d'autres déterminants que le seul niveau des tarifs. Malgré des prix de l'énergie souvent plus élevés, le taux de ménages déclarant ne pas pouvoir chauffer correctement leur logement y est plus faible. Les travaux de la Commission européenne et de l'Agence européenne pour l'environnement soulignent le rôle central de la qualité du bâti et des dispositifs d'aide ciblés. L'Allemagne a engagé depuis plusieurs décennies des programmes massifs de rénovation thermique et de modernisation des systèmes de chauffage, ce qui limite l'exposition aux chocs énergétiques.

En France, les politiques publiques ont cherché à amortir la crise par des dispositifs comme le bouclier tarifaire ou le chèque énergie, qui a concerné plus de 5 millions de ménages. Ces mesures

ont contribué à contenir l'impact immédiat des hausses, mais elles n'agissent pas sur la performance structurelle des logements. Parallèlement, les aides à la rénovation, notamment MaPrimeRénov', ont favorisé un grand nombre d'opérations, mais les rénovations globales, plus coûteuses et plus efficaces, demeurent minoritaires par rapport aux gestes isolés.

La précarité énergétique ne se limite plus à la période hivernale. Les épisodes de chaleur intense se multiplient sous l'effet du changement climatique. Les données récentes montrent qu'une part importante des ménages a souffert d'un excès de chaleur dans son logement au cours de l'été 2024-2025. Les logements mal isolés accumulent la chaleur en période estivale et la restituent difficilement, exposant les occupants à des risques sanitaires accrus. Les ménages modestes, déjà fragilisés en hiver, sont souvent confrontés à cette double contrainte.

L'enjeu dépasse la seule question du confort thermique. Les travaux de l'Observatoire national de la précarité énergétique rappellent que les difficultés à se chauffer correctement ont des répercussions sur la santé, la réussite scolaire et l'insertion sociale. La précarité énergétique apparaît ainsi comme un révélateur des inégalités territoriales et sociales.

Le constat européen montre que la France n'est pas isolée, mais il souligne aussi l'ampleur du défi. La réduction durable du phénomène suppose une articulation plus étroite entre politiques sociales et politiques de rénovation du bâti. À défaut d'accélération sur la performance énergétique des logements et de ciblage plus fin des ménages vulnérables, la précarité énergétique risque de rester un indicateur majeur des fractures sociales dans les années à venir.²

Logement : la précarité s'installe durablement et frappe particulièrement les jeunes

Le logement est devenu un marqueur central des fragilités sociales en France. Dans une enquête publiée le 30 décembre 2025, la Fondation pour le logement des défavorisés dresse un constat alarmant : une part croissante de la population bascule dans des formes multiples de précarité, liées à la difficulté de se loger, de se chauffer ou simplement de faire face aux dépenses contraintes. Pour l'organisation, la situation appelle une réponse publique d'ampleur.

L'étude, réalisée par Ipsos auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes âgées de 18 ans et plus, met en évidence une progression nette du recours à l'aide alimentaire. En 2024 ou 2025, 14 % des personnes interrogées déclarent avoir bénéficié de repas, colis ou bons alimentaires fournis par des associations. Elles n'étaient que 6 % en 2021 et 10 % en 2022, au sortir de la crise sanitaire. La moitié des bénéficiaires récents y ont eu recours pour la première fois. Le phénomène touche particulièrement les moins de 35 ans, parmi lesquels près d'un tiers déclare avoir sollicité ce type d'aide.

² Précarité énergétique : la France parmi les pays les plus touchés d'Europe - pour en savoir plus :

- <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/ddn-20260202-2>
- <https://selectra.info/energie/actualites/marche/precarite-energetique-france-pire-allemande-pologne>
- <https://www.energie-mediateur.fr/barometre-energie%E2%80%91info-2025-la-facture-denergie-une-preoccupation-de-plus-en-plus-ancree-chez-les-menages/>

Cette montée des difficultés s'observe également à travers la dépendance accrue à la solidarité familiale. Près d'un quart des répondants indiquent avoir reçu une aide financière de leurs proches au cours des deux dernières années, soit deux fois plus qu'en 2021. Chez les jeunes adultes, cette proportion atteint près d'une personne sur deux. Elle est aussi élevée parmi les ménages aux revenus les plus modestes et les locataires, confirmant que la tension se concentre sur les publics les plus exposés au coût du logement.

Les indicateurs liés au logement et à l'énergie confirment cette dégradation. Un cinquième des personnes interrogées déclarent avoir rencontré des difficultés pour payer leur loyer ou leurs charges au cours des deux dernières années. Cette proportion grimpe à un tiers chez les locataires. Plus d'un quart évoque des difficultés à régler les factures d'énergie, et quatre personnes sur dix disent avoir souffert du froid dans leur logement. Ces données font écho aux travaux du Médiateur national de l'énergie, qui indiquait récemment qu'une part importante des ménages rencontre des difficultés à honorer ses factures de gaz ou d'électricité. L'Observatoire national de la précarité énergétique estime par ailleurs qu'environ 12 millions de personnes sont concernées par une forme de vulnérabilité énergétique en France.

La situation des jeunes apparaît particulièrement préoccupante. Déjà confrontés à un marché du travail plus instable et à un accès restreint au crédit, ils subissent de plein fouet la hausse des loyers dans les zones tendues. Selon l'Insee, le logement constitue le premier poste de dépense des ménages, représentant en moyenne plus d'un quart du budget, une proportion plus élevée encore pour les locataires du parc privé. Dans les grandes métropoles, la tension sur l'offre locative et la concurrence avec les meublés touristiques accentuent la pression sur les prix.

L'enquête met également en lumière un fort soutien de l'opinion à certaines mesures de régulation. Une large majorité des personnes interrogées se déclarent favorables à l'encadrement des loyers et au maintien des obligations de production de logements sociaux prévues par la loi Solidarité et Renouvellement urbains (SRU). Cette adhésion traduit une attente de régulation face à un marché perçu comme insuffisamment accessible.

Pour la Fondation, la crise actuelle révèle un déséquilibre structurel. La production de logements sociaux a ralenti ces dernières années, tandis que la construction neuve connaît un net repli. Parallèlement, la rénovation énergétique du parc existant progresse mais à un rythme jugé insuffisant au regard des objectifs climatiques et sociaux. Or, la précarité énergétique aggrave les difficultés budgétaires des ménages modestes et a des conséquences documentées sur la santé et le bien-être.

L'organisation appelle ainsi à mobiliser trois leviers prioritaires : revaloriser les prestations sociales pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages fragiles, renforcer l'offre de logement social et accélérer la rénovation énergétique. Dans un contexte budgétaire contraint, ces propositions relancent le débat sur la place du logement dans les politiques sociales et sur le partage de l'effort entre État et collectivités.

Au-delà des chiffres, le message est clair : le logement ne constitue plus seulement un enjeu sectoriel, mais un facteur déterminant d'inclusion ou d'exclusion. Quand se loger devient une source d'angoisse permanente, c'est l'ensemble des trajectoires sociales – emploi, santé, éducation – qui s'en trouvent affectées. Pour la Fondation, seule une action publique coordonnée et ambitieuse permettra d'éviter que cette fragilisation ne s'installe durablement.³

Hébergement contraint : la face invisible de la crise du logement

Dans son 31^e rapport annuel sur l'état du mal-logement, la Fondation pour le logement des défavorisés met en lumière une réalité encore largement absente du débat public : celle de l'hébergement contraint chez des tiers. Ni à la rue, ni logées de manière autonome, des centaines de milliers de personnes vivent chez des proches, des amis ou des connaissances faute de solution durable. Une situation à la fois massive, en progression et insuffisamment documentée.

Les dernières données détaillées disponibles remontent à l'enquête Logement de l'Insee de 2013, qui dénombrait 643 000 personnes souhaitant décohabiter sans en avoir la possibilité, soit une hausse de 20 % par rapport à 2002. L'enquête de 2020, moins précise sur le caractère subi, montre néanmoins une augmentation du nombre d'adultes hébergés chez des tiers hors cadre parental, ainsi qu'un maintien élevé du nombre de jeunes adultes vivant chez leurs parents. Dans le même temps, la demande de logement social explose : en 2023, 500 000 ménages demandeurs déclaraient être hébergés chez un tiers. Sur dix ans, ces situations ont fortement progressé, qu'il s'agisse d'un hébergement hors famille ou au sein du cercle familial.

Les projections à long terme confirment la tendance. Le service statistique du ministère de la Transition écologique anticipe une hausse marquée du nombre de ménages en cohabitation subie d'ici 2050. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de crise structurelle du logement : ralentissement de la production de logements sociaux, allongement des délais d'attribution, tension accrue dans le parc privé et hausse des exigences des bailleurs en matière de garanties.

La Fondation décrit un véritable kaléidoscope de situations. L'hébergement contraint touche des jeunes adultes qui ne parviennent pas à quitter le domicile parental, des personnes séparées après une rupture conjugale, des travailleurs précaires, des femmes fuyant des violences, des personnes âgées en difficulté, mais aussi des personnes étrangères confrontées à des obstacles administratifs ou à la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence. Dans certains cas, l'accueil repose sur une solidarité forte et protectrice. Dans d'autres, la situation est marquée par une grande fragilité.

L'un des constats centraux du rapport tient à l'asymétrie de la relation entre hébergeur et hébergé. Celui ou celle qui est accueilli ne dispose d'aucun droit au maintien dans les lieux. L'accès à une domiciliation administrative – indispensable pour ouvrir ou maintenir des droits sociaux – dépend

³ Logement : la précarité s'installe durablement et frappe particulièrement les jeunes - pour en savoir plus :

- <https://www.fondationpourlelogement.fr/wp-content/uploads/2025/12/sondage-ipsos-fondation-pour-le-logement-2025.pdf>
- <https://www.banquedesterritoires.fr/le-logement-comme-facteur-croissant-d'exclusion-un-electrochoc-simpose-pour-la-fondation-pour-le>
- <https://www.fondationpourlelogement.fr/plus-dun-quart-des-francaises-et-des-francais-touche-par-la-precarite/>

du bon vouloir de la personne qui héberge. Des contreparties sont fréquemment exigées : participation financière, tâches domestiques, disponibilité permanente. Le rapport évoque également des situations plus graves, où des pressions sexuelles ou économiques s'exercent dans un cadre rendu invisible par la sphère privée.

Même lorsque l'accueil est bienveillant, l'instabilité demeure. L'hébergement repose sur un lien personnel, réversible à tout moment. Une maladie, un conflit ou une difficulté financière de l'hébergeur peut entraîner un départ précipité. Cette incertitude permanente génère stress, fatigue psychologique et sentiment de dépendance. Des familles se séparent pour ne pas peser sur un seul foyer. Des enfants vivent dans la promiscuité ou changent fréquemment d'environnement. Des adultes renoncent à un emploi faute de conditions compatibles avec leurs horaires ou leur besoin de repos.

La Fondation souligne également le décalage entre cette réalité et la réponse publique. Environ 300 000 personnes sont hébergées par l'État dans des dispositifs d'urgence, soit deux fois moins que celles estimées en hébergement contraint chez des tiers. La solidarité privée pallie ainsi les insuffisances de l'offre publique, sans cadre juridique protecteur pour les personnes concernées.

Face à cette situation, l'organisation appelle à une prise de conscience collective et à une meilleure connaissance statistique du phénomène. Elle plaide pour une relance ambitieuse de la production de logements sociaux, notamment de petite taille, un renforcement des aides à la personne pour les ménages vulnérables et une facilitation de l'accès aux droits, en particulier pour les personnes exilées. L'enjeu dépasse la seule question du logement : il touche à la stabilité des parcours de vie, à la santé mentale, à la réussite scolaire des enfants et, plus largement, à la cohésion sociale.

En rendant visibles ces situations situées à la frontière entre solidarité et précarité, le rapport montre que l'absence de chez-soi ne se limite pas à la rue. Elle prend aussi la forme d'une dépendance silencieuse, inscrite dans les interstices de la sphère privée, révélatrice des déséquilibres profonds du système du logement en France.⁴

⁴ Hébergement contraint : la face invisible de la crise du logement - pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/02/02/vivre-de-facon-contrainte-chez-un-tiers-un-phenomene-qui-progresse-selon-la-fondation-pour-le-logement_6665146_3224.html
- <https://www.fondationpourlelogement.fr/wp-content/uploads/2026/02/reml-2026-rapport-etat-mal-logement-2026.pdf>
- <https://www.fondationpourlelogement.fr/la-fondation-pour-le-logement-devoile-ce-3-fevrier-son-nouveau-rapport-sur-etat-du-mal-logement-en-france/>
- <https://www.carenews.com/carenews-info/news/l-hebergement-contraint-chez-un-tiers-un-visage-oublie-du-mal-logement>

La rénovation énergétique et les politiques d'amélioration de l'habitat et du logement en France

L'État resserre l'encadrement des accompagnateurs rénov' pour sécuriser MaPrimeRénov'

Le cadre d'intervention des accompagnateurs rénov' se durcit. Un arrêté publié le 8 février 2026 au Journal officiel vient préciser les conditions d'agrément délivré par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à ces opérateurs devenus incontournables dans le parcours de rénovation énergétique des logements. Depuis 2024, leur recours est obligatoire pour les ménages souhaitant bénéficier de MaPrimeRénov' dans le cadre d'une rénovation d'ampleur. Après un décret paru en novembre 2025 renforçant les dispositifs de contrôle, ce nouveau texte marque une étape supplémentaire dans la volonté des pouvoirs publics de sécuriser un système fragilisé par plusieurs cas de fraudes.

Au cœur de l'arrêté figure une clarification du périmètre territorial d'intervention des structures candidates à l'agrément. Désormais, toute demande – qu'il s'agisse d'une première obtention, d'un renouvellement ou d'une extension – doit définir précisément les territoires couverts. Lorsqu'il s'agit d'un périmètre infra-national, celui-ci peut correspondre à un ou plusieurs échelons régionaux, départementaux ou infra-départementaux. En cas de couverture nationale, l'opérateur doit être en mesure d'intervenir dans l'ensemble des régions métropolitaines. Cette exigence vise à éviter les agréments trop larges, parfois déconnectés des capacités réelles d'intervention des structures.

Le texte impose également une cohérence entre les moyens humains mobilisés et les territoires visés. Les candidats doivent démontrer qu'ils disposent d'équipes adaptées à chaque zone d'intervention. En outre, au moins un établissement doit être officiellement enregistré dans une région incluse dans le périmètre choisi, ou dans un département limitrophe. L'objectif est clair : renforcer l'ancrage territorial des accompagnateurs et limiter les démarches purement administratives sans présence effective sur le terrain.

L'arrêté encadre aussi la possibilité d'élargir son champ d'action. Une structure agréée ne pourra solliciter une extension de son périmètre qu'une fois par an, et pas avant un délai d'un an suivant l'obtention initiale de l'agrément. Cette mesure vise à instaurer une montée en charge progressive et maîtrisée, sous le contrôle de l'Anah ou de ses délégations locales.

Au-delà des aspects géographiques, le gouvernement renforce les exigences en matière d'indépendance et de transparence. Les structures candidates doivent désormais détailler la composition de leur capital et signaler tout lien direct ou indirect avec des entreprises réalisant des travaux de rénovation énergétique. Cette obligation répond à un enjeu majeur : prévenir les conflits d'intérêts susceptibles d'orienter les ménages vers certains prestataires. Dans un contexte où les montants engagés par l'État au titre de MaPrimeRénov' se chiffrent en milliards d'euros chaque année, la neutralité des conseils apportés constitue un impératif de crédibilité.

Les opérateurs devront également produire un programme d'activités prévisionnel sur trois ans. Ce document devra présenter, territoire par territoire, les objectifs d'accompagnement envisagés et préciser la part des missions qui pourraient être sous-traitées. À travers cette planification, l'Anah entend mieux apprécier la solidité économique et organisationnelle des candidats.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er mars 2026 pour les demandes d'agrément, de renouvellement, d'extension de périmètre et pour les nouveaux contrats d'accompagnement. Les formats actualisés des rapports d'activité annuels s'appliqueront, eux, à compter du 1er janvier 2027. Cette montée en exigences s'inscrit dans un contexte de vigilance accrue autour des aides à la rénovation énergétique, secteur stratégique pour la transition écologique mais également sensible aux pratiques abusives.

Pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire investis dans l'accompagnement des ménages, notamment les plus modestes, ce renforcement réglementaire constitue à la fois un défi et une opportunité. Un défi, car il suppose une professionnalisation accrue et des obligations administratives renforcées. Une opportunité, car il peut contribuer à restaurer la confiance et à valoriser les structures ancrées localement, indépendantes et engagées dans une logique d'intérêt général. À l'heure où la lutte contre la précarité énergétique demeure un enjeu social majeur, la qualité et l'intégrité de l'accompagnement deviennent plus que jamais des conditions de réussite des politiques publiques.⁵

Passoires thermiques : une décote confirmée sur le marché immobilier en 2024

La transition énergétique pèse désormais concrètement sur le marché immobilier. Selon l'étude « Valeur verte 2025 » publiée le 7 janvier 2026 par les Notaires de France, les logements anciens classés F et G au diagnostic de performance énergétique (DPE) ont représenté 15 % des transactions réalisées en 2024. Un chiffre en léger recul, dans un contexte de durcissement progressif des règles de location pour les biens les plus énergivores.

L'entrée en vigueur de l'interdiction de mise en location des logements classés G, effective depuis 2025, semble avoir accéléré certaines décisions de vente. Les transactions portant sur ces logements très consommateurs d'énergie ont diminué de 2 % par rapport à 2023. La dynamique devrait se poursuivre avec l'extension progressive des interdictions : les logements classés F seront concernés à partir de 2028, puis les biens classés E à compter de 2034. Or ces derniers représentent encore un quart des ventes réalisées en 2024, ce qui laisse entrevoir un impact significatif sur le marché dans les années à venir.

⁵ L'État resserre l'encadrement des accompagnateurs rénov' pour sécuriser MaPrimeRénov' - pour en savoir plus :

- https://www.anah.gouv.fr/presse/acceleration-de-la-lutte-contre-la-fraude-dans-le-cadre-du-dispositif-maprimerenov?utm_source=chatgpt.com
- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/arrete-lutte-fraudes-controle-agrement-territorial-accompagnateurs-renov-maprimerenov-47517.php4>
- <https://www.anah.gouv.fr/anatheque/guide-du-candidat-mar>

↓ Parts des ventes de logements anciens selon l'étiquette énergie en France par année et type de bien

LOGEMENTS	A	B	C	D	E	F	G
2024	2%	4%	21%	33%	25%	9%	6%
2023	2%	4%	20%	33%	24%	10%	7%
2022	2%	5%	20%	34%	23%	10%	6%
2021	2%	5%	20%	38%	24%	8%	3%
APPARTEMENTS							
2024	1%	4%	24%	36%	23%	8%	4%
2023	1%	3%	23%	38%	23%	8%	4%
2022	1%	4%	22%	37%	24%	8%	4%
2021	2%	5%	20%	41%	23%	7%	2%
MAISONS							
2024	3%	5%	19%	30%	26%	9%	8%
2023	3%	5%	18%	30%	25%	11%	8%
2022	3%	5%	19%	30%	23%	12%	8%
2021	3%	5%	20%	36%	24%	9%	3%

Sources : calcul ADNOV à partir des bases de données des notaires de France BIEN et Perval

À l’opposé, les logements les plus performants sur le plan énergétique – classés A ou B – demeurent marginaux dans l’ancien. Ils ne constituent que 6 % des ventes en 2024, une proportion stable par rapport à l’année précédente. Ce faible volume reflète la structure du parc immobilier français, largement constitué de bâtiments construits avant les réglementations thermiques récentes.

L’analyse territoriale met en évidence des disparités marquées. Les logements économes sont davantage présents dans les régions du sud et de l’ouest du pays, où les conditions climatiques plus clémentes et la moindre nécessité de chauffage influencent favorablement la classe énergétique. À l’inverse, les régions du nord et du centre concentrent une part plus importante de biens énergivores, en raison notamment d’un climat plus rigoureux et d’un parc immobilier ancien, souvent moins bien isolé.

Au-delà des volumes de vente, l’étude confirme l’existence d’une « valeur verte », c’est-à-dire d’un écart de prix significatif en fonction de la performance énergétique. En 2024, les appartements anciens classés G se sont vendus en moyenne 12 % moins cher que ceux affichant une étiquette D. Pour les maisons, l’écart est encore plus marqué : la décote atteint en moyenne 25 % entre une maison classée G et une maison classée D.

La hiérarchie des prix se retrouve également pour les classes intermédiaires. Les appartements classés F enregistrent une moins-value moyenne de 8 % par rapport à la classe D, tandis que les maisons de même catégorie accusent un recul de 18 %. Pour les logements classés E, la décote s’établit à 4 % pour les appartements et à 9 % pour les maisons.

Ces écarts traduisent une prise en compte croissante de la performance énergétique dans les décisions d'achat. Ils intègrent à la fois le coût anticipé des travaux de rénovation et les contraintes réglementaires futures. Pour les acquéreurs, le DPE devient un indicateur déterminant de la valeur patrimoniale et du potentiel locatif d'un bien.

Dans une perspective sociale, cette évolution soulève plusieurs enjeux. Les passoires thermiques sont souvent occupées par des ménages modestes ou situées dans des territoires où le marché est moins tendu. La décote peut constituer une opportunité d'accession à la propriété, mais elle suppose une capacité d'investissement pour financer les travaux de rénovation énergétique. À défaut, le risque est celui d'une dévalorisation durable de certains segments du parc.

L'étude des Notaires confirme ainsi que la performance énergétique s'installe comme un critère structurant du marché immobilier. À mesure que les échéances réglementaires approchent, la « valeur verte » devrait continuer à redessiner les équilibres entre biens rénovés et logements énergivores.⁶

Rénovation énergétique : les travaux globaux tiennent-ils leurs promesses ?

Alors que la rénovation énergétique constitue un levier central de la transition écologique, une étude récente menée par Dorémi apporte un éclairage concret sur l'efficacité réelle des rénovations complètes de maisons individuelles. Basée sur des données de consommation mesurées après travaux, elle confirme que les rénovations globales permettent des gains bien supérieurs à ceux observés dans les approches partielles.

Contrairement aux rénovations dites « par gestes » (isolation d'un mur, changement de chaudière, etc.), la rénovation complète consiste à traiter l'ensemble du bâtiment en une seule opération : isolation des murs, de la toiture et des sols, remplacement des fenêtres, amélioration de la ventilation et du système de chauffage. Cette approche globale vise à atteindre un niveau de performance élevé, proche du standard « bâtiment basse consommation » (BBC).

Les résultats de l'étude montrent que ces rénovations permettent des économies d'énergie significatives. Les consommations de chauffage chutent drastiquement, avec des niveaux parfois inférieurs à 50 kWh/m²/an, soit bien en dessous de ceux des logements anciens. Dans certains cas, les factures énergétiques peuvent être divisées par quatre à huit, confirmant l'efficacité de cette approche intégrée.

Ces performances contrastent fortement avec celles observées dans d'autres études portant sur des rénovations partielles. Selon les données issues de compteurs communicants (Linky et Gazpar), les travaux d'isolation seuls entraînent en moyenne une baisse de consommation de seulement 5,4 % pour l'électricité et 8,9 % pour le gaz. Un écart qui souligne les limites d'une approche fragmentée.

⁶ Passoires thermiques : une décote confirmée sur le marché immobilier en 2024 - pour en savoir plus :

- <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-47363-etude-ventes-passoires-thermiques-2024-notaires.pdf>
- <https://www.notaires.fr/fr/media/1671>

Au-delà des gains énergétiques, l'étude met également en avant l'importance des usages des habitants. Les ménages ayant participé au suivi des consommations ont développé une meilleure compréhension de leurs équipements et adopté de nouvelles pratiques : réglage plus fin du chauffage, réduction des appareils énergivores ou encore entretien optimisé des systèmes de ventilation. Ces changements comportementaux contribuent à maximiser les économies réalisées.

Cependant, la rénovation globale reste encore marginale en France. Son coût initial élevé et la complexité des travaux peuvent freiner les ménages. De plus, les dispositifs actuels d'aides et d'accompagnement sont encore souvent orientés vers des rénovations par étapes, moins efficaces à long terme.

Pour atteindre les objectifs climatiques, notamment la généralisation du standard BBC à l'ensemble du parc d'ici 2050, les experts soulignent la nécessité de massifier ces rénovations performantes. Cela implique de simplifier les parcours, de renforcer les dispositifs de financement et de mieux structurer la filière, notamment en formant des groupements d'artisans capables d'intervenir de manière coordonnée.

En définitive, l'étude Dorémi apporte une preuve de terrain : lorsqu'elle est menée de manière globale et cohérente, la rénovation énergétique peut transformer radicalement la performance des logements. Reste désormais à lever les freins économiques et organisationnels pour en faire une solution accessible à grande échelle.⁷

Habitat senior : l'année 2026 s'annonce décisive pour structurer l'offre intermédiaire

Le vieillissement de la population française impose une recomposition en profondeur des solutions de logement. Réunis le 3 février à Paris à l'occasion des deuxièmes Assises nationales de l'habitat pour seniors, organisées par l'agence Planète grise, les acteurs du secteur ont affiché une conviction commune : 2026 doit marquer une étape de structuration et de clarification pour ce que certains appellent l'« habitat intermédiaire », et que d'autres préfèrent désigner comme « habitat senior » afin d'éviter toute confusion avec le logement social.

Ce rendez-vous, désormais distinct des rencontres consacrées à l'aide à domicile ou aux Ehpad, ambitionne de fédérer les initiatives situées entre ces deux pôles. Il s'agit de couvrir tout l'éventail des solutions alternatives : résidences autonomie, résidences services seniors, colocations pour personnes âgées en perte d'autonomie, habitats partagés ou encore accueil familial. Pour les promoteurs de cette approche, la transition démographique ne pourra être absorbée sans le développement massif de cette offre hybride.

⁷ Rénovation énergétique : les travaux globaux tiennent-ils leurs promesses ? - pour en savoir plus :

- https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-renovation-energetique?utm_source=chatgpt.com
- <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-47745-etude-doremi-maison-renovations.pdf>
- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude-experimentation-consommations-energie-renovations-completes-maisons-doremi-47745.php4>

Les besoins sont considérables. Le conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) estime qu'environ 500 000 solutions d'habitat senior devront être créées d'ici 2050 pour répondre à l'évolution démographique. Une mission confiée à la CNSA et à la Caisse des Dépôts doit préciser les contours d'une stratégie nationale attendue par les collectivités et les investisseurs.

Le maintien à domicile, souvent présenté comme la priorité des politiques publiques, atteint en effet ses limites. Les responsables de la CNSA soulignent que le nombre de professionnels disponibles ne permettra pas d'accompagner l'ensemble des personnes âgées à domicile dans les décennies à venir. L'habitat senior apparaît dès lors comme une réponse complémentaire, conciliant autonomie résidentielle et accès à des services mutualisés.

Cette montée en puissance suppose des investissements conséquents. La Caisse des Dépôts a annoncé un plan « santé-grand âge » mobilisant 25 milliards d'euros de prêts et d'apports en capital sur cinq ans. Cette feuille de route s'articule autour du financement de l'offre de soins et du médico-social, du soutien à l'innovation – notamment numérique –, de la structuration du secteur et de solutions visant à réduire le reste à charge pour les ménages, par des mécanismes assurantiels ou des dispositifs de valorisation patrimoniale.

Au-delà des constructions nouvelles, la rénovation du parc existant constitue un enjeu majeur. De nombreuses résidences autonomie édifiées dans les années 1970 et 1980 présentent aujourd'hui un état dégradé et nécessitent des travaux lourds pour répondre aux standards actuels de confort, d'accessibilité et de performance énergétique.

Sur le plan politique, le gouvernement affiche sa volonté d'avancer à la fois sur la relance du logement et sur une forme de décentralisation des politiques liées au grand âge. L'hypothèse d'un renforcement du rôle des départements dans le maintien à domicile et le développement de l'habitat senior est évoquée. Toutefois, les exécutifs départementaux réclament des garanties financières et redoutent des transferts de compétences sans moyens correspondants. Certains observateurs pointent également les réticences de l'administration centrale à céder la main.

Plusieurs intervenants plaident pour un programme structurant, comparable à « Action cœur de ville », avec une gouvernance clarifiée autour du service public départemental de l'autonomie (SPDA). Les départements pourraient jouer un rôle pivot, en lien étroit avec les communes, notamment pour la mobilisation du foncier. Car la question de l'accessibilité financière reste centrale : le niveau des loyers dépend en grande partie du coût du terrain, et la participation des collectivités à sa mise à disposition peut conditionner la viabilité sociale des projets.

Le paysage réglementaire demeure hétérogène. Les résidences autonomie sont soumises à autorisation et bénéficient d'un financement spécifique via le forfait autonomie. Les résidences services seniors privées évoluent dans un cadre plus libre. Quant à l'habitat partagé, certaines structures sont conventionnées et soutenues par l'aide à la vie partagée, tandis que d'autres fonctionnent sans ce dispositif. Un récent avis du Conseil d'État apporte toutefois un début de clarification juridique : la distinction entre habitat partagé et établissement médico-social

reposerait sur le fait que, dans le premier cas, les habitants choisissent et contrôlent juridiquement le service médico-social intervenant à domicile, alors que dans le second, celui-ci est imposé par la structure gestionnaire.

Cette diversité, loin d'être un défaut, est revendiquée comme une richesse. Les attentes des seniors sont multiples et évolutives. L'enjeu, pour les acteurs publics comme pour les opérateurs privés et associatifs, est désormais de structurer cette offre sans la rigidifier, afin d'accompagner une véritable transformation des parcours résidentiels. Pour beaucoup, la « révolution » de l'habitat senior ne fait que commencer.⁸

CEE 2026-2030 : une sixième période sous tension, entre montée en puissance et durcissement du cadre

La sixième période des Certificats d'économies d'énergie (CEE), en vigueur depuis le 1er janvier 2026 (pour s'achever fin 2030), marque une étape structurante dans l'architecture française de la transition énergétique. Alignée sur la future Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) et sur la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), elle doit permettre d'atteindre les premiers jalons fixés pour 2030, dans un contexte de renforcement des objectifs européens : -55 % d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, -11,7 % de consommation d'énergie finale par rapport à 2020 et 42,5 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute.

Pour les acteurs déjà familiers du dispositif, la P6 ne constitue pas une simple reconduction. Elle introduit une hausse significative des obligations, un élargissement du périmètre des obligés, un recentrage sectoriel et un renforcement inédit des exigences de contrôle.

Le volume annuel d'obligation a finalement été fixé à 1 050 TWhc par an, soit 5 250 TWhc sur cinq ans. Cela représente une augmentation de près de 30 % par rapport à la période précédente. Après des scénarios initiaux beaucoup plus ambitieux, voire dissuasifs pour le marché, le compromis arrêté par le Comité de pilotage CEE en juillet 2025 place la barre à un niveau élevé mais jugé soutenable.

L'obligation dédiée à la précarité énergétique est fixée à 280 TWhc par an, soit 1 400 TWhc sur la période. Toutefois, une partie des volumes orientés vers la rénovation d'ampleur dans le cadre du parcours accompagné de MaPrimeRénov' ou vers certains dispositifs comme le leasing social ne sera pas directement valorisable par les obligés traditionnels, mais par des agences de l'État. Ce fléchage modifie la liquidité effective du marché.

Autre évolution structurante : l'abaissement des seuils d'assujettissement pour les distributeurs de fioul et de carburants. Le seuil est désormais fixé à 500 m³ pour le fioul et les carburants (contre 1 000 m³ et 7 000 m³ auparavant selon les segments), afin de limiter les stratégies de « saucissonnage » consistant à fragmenter les volumes entre plusieurs entités pour échapper à

⁸ Habitat senior : l'année 2026 s'annonce décisive pour structurer l'offre intermédiaire - pour en savoir plus :

- <https://www.banquedesterritoires.fr/assises-de-lhabitat-senior-vers-une-revolution-de-lhabitat-intermediaire>
- <https://www.conseil-etat.fr/avis-consultatifs/derniers-avis-rendus/au-gouvernement/avis-relatif-aux-questions-juridiques-soulevees-par-les-differentes-categories-d-habitats-partages>
- <https://assises.planetegrise.fr/>



l'obligation. Ce durcissement élargit le cercle des acteurs soumis au dispositif et devrait intensifier la demande sur le marché secondaire.

La répartition des obligations par type d'énergie évolue également. Conformément aux trajectoires de la PPE 3, la part d'obligation portée par les fournisseurs d'électricité augmente sensiblement, tandis que celle liée aux carburants recule. Le gaz reste à un niveau proche de celui de la période précédente. Ce rééquilibrage traduit la montée en puissance attendue de l'électrification des usages et l'objectif de sortie progressive des énergies fossiles.

La P6 confirme aussi le recentrage stratégique vers des opérations plus structurantes. Les discussions de 2023 avaient laissé ouverte l'hypothèse d'un plafonnement global des bonifications ou d'un retour à un marché plus pur. Finalement, plusieurs dispositifs « coups de pouce » sont prolongés de manière ciblée, notamment pour la rénovation performante des logements collectifs, la rénovation d'ampleur des maisons individuelles, le chauffage bas-carbone ou encore les contrats de performance énergétique. Des bonifications spécifiques sont maintenues dans les transports (fret ferroviaire et fluvial, véhicules utilitaires et poids lourds électriques) et dans l'industrie, en particulier pour la valorisation de la chaleur fatale.

Dans le même temps, la part des programmes CEE est abaissée à 9,5 % de l'obligation globale, contre 11,5 % précédemment. Le gouvernement entend par ailleurs mobiliser davantage le dispositif pour compenser la contraction budgétaire sur la rénovation des logements, en transférant une partie de l'effort financier vers les obligés.

La gouvernance et les contrôles connaissent un net durcissement. Le registre EMMY est profondément remanié : dépôt anticipé des opérations avant engagement, saisie systématique des coûts, des références de compteurs (PDL, PRM, PCE), du statut d'occupation et du nombre de personnes dans le ménage. L'objectif est double : fiabiliser les données et améliorer la traçabilité des économies réelles.

Les autorités envisagent également une intensification des contrôles sur site, voire un taux proche de 100 % pour certaines opérations réalisées chez les particuliers, même si la capacité opérationnelle des bureaux de contrôle suscite des interrogations. Sur le marché secondaire, l'ensemble des contrats de cession signés en P6 fera l'objet de vérifications afin d'identifier d'éventuels liens capitalistiques ou conflits d'intérêts entre parties prenantes.

Deux nouveaux critères viennent en outre pondérer les volumes délivrés sur le marché primaire : un temps minimal de retour sur investissement et un reste à charge minimal pour les bénéficiaires. Cette évolution vise à limiter les effets d'aubaine et à recentrer le dispositif sur des opérations réellement additionnelles.

Enfin, les certificats délivrés à compter de 2026 seront soumis à une péremption automatique douze ans après leur émission. Cette règle introduit une contrainte temporelle supplémentaire pour les détenteurs et incite à une gestion plus active des portefeuilles.

La sixième période apparaît ainsi comme une phase de consolidation et de crédibilisation. Hausse des volumes, élargissement des obligés, recentrage sectoriel, exigences accrues de traçabilité : le dispositif gagne en intensité et en complexité. Pour les acteurs avertis, l'enjeu ne sera plus seulement de capter des volumes, mais de sécuriser des opérations robustes dans un environnement réglementaire plus exigeant et sous surveillance renforcée.⁹

Certificats d'économies d'énergie : les collectivités locales encore en retrait malgré de nouvelles dérogations

Les collectivités territoriales peinent toujours à s'emparer pleinement du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Entre 2022 et la fin de l'année 2025, elles ont obtenu 17,4 térawattheures cumulés actualisés (TWh cumac) au titre de la cinquième période (P5) du mécanisme. Cela représente à peine 0,6 % de l'ensemble des CEE délivrés sur la période, pour un montant estimé à 140 millions d'euros, selon la Direction générale de l'énergie et du climat (DGE). Un volume jugé modeste au regard du potentiel du secteur public local.

Réunis début février à Paris lors de la Journée technique des CEE organisée par l'Association technique énergie environnement (ATEE), plusieurs acteurs ont souligné le décalage entre les possibilités offertes par le dispositif et son appropriation réelle par les collectivités. Beaucoup d'entre elles méconnaissent encore les mécanismes de valorisation ou ne disposent pas des ressources internes pour s'y consacrer. Le programme Actee, porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), observe que la majorité des collectivités n'utilisent pas ou peu les CEE, alors même qu'elles y sont éligibles.

Le cadre réglementaire distingue pourtant deux positions possibles pour les collectivités. Lorsqu'elles agissent en tant qu'éligibles, elles peuvent obtenir directement des certificats en contrepartie d'actions d'économies d'énergie qu'elles financent ou réalisent sur leur propre patrimoine. Il leur appartient ensuite de vendre ces certificats sur le marché. À l'inverse, lorsqu'elles sollicitent des aides auprès des fournisseurs d'énergie – les « obligés » – pour des travaux sur leurs bâtiments, ce sont ces derniers qui perçoivent les CEE associés aux opérations. Les volumes correspondant à cette seconde configuration ne sont pas identifiés séparément dans les statistiques publiques, ce qui rend difficile l'évaluation précise du rôle réel des collectivités dans le dispositif.

La sixième période des CEE (P6), ouverte en janvier 2026 pour s'achever fin 2030, introduit néanmoins des évolutions importantes. Un arrêté publié en décembre 2025 prévoit des dérogations dans le cadre des dispositifs dits « coups de pouce ». Depuis le 1er février 2026, les collectivités locales et les bailleurs sociaux intervenant exclusivement sur leur propre patrimoine peuvent bénéficier directement des CEE sans passer par un obligé signataire d'une charte. Cette

⁹ CEE 2026-2030 : une sixième période sous tension, entre montée en puissance et durcissement du cadre - pour en savoir plus :

- <https://www.banquedesterritoires.fr/certificats-deconomies-denergie-le-decret-relatif-la-sixieme-periode-est-paru>
- <https://www.hellio.com/actualites/reglementation/sixieme-periode-cee>
- <https://www.idx.fr/le-blog/cee-periode-6-2026-2030-reforme-financement>

mesure simplifie l'accès aux certificats et supprime un intermédiaire, ce qui pourrait renforcer l'attractivité du dispositif pour les acteurs publics locaux.

En contrepartie, de nouvelles obligations de déclaration sont instaurées. Les collectivités devront signaler les volumes de CEE dès l'engagement des opérations concernées, et non plus seulement à l'issue des travaux. Cette formalité devient impérative : sans déclaration préalable, aucun certificat ne pourra être délivré. Une évolution qui suscite des interrogations, notamment dans un contexte de contraintes budgétaires et de réduction des effectifs techniques.

D'autres ajustements visent à alléger la charge administrative. Depuis 2023, les petites demandes portant sur le patrimoine propre peuvent être exemptées de contrôle sur site, sous réserve de respecter certains seuils de volume et de nombre d'opérations. Sur la période précédente, les certificats attribués aux collectivités concernaient principalement la rénovation de l'éclairage public, suivie par la valorisation de chaleur de récupération, les systèmes de gestion technique du bâtiment et l'isolation des murs.

Malgré ces avancées, les freins demeurent importants. Selon plusieurs études, les communes de moins de 5 000 habitants sont particulièrement éloignées du dispositif. Beaucoup ignorent l'existence des fiches d'opérations standardisées, pourtant essentielles pour monter des dossiers. Le manque d'ingénierie interne et la complexité réglementaire expliquent en partie cette situation. Les associations d'élus plaident pour des outils pédagogiques renforcés, comme une foire aux questions centralisée et actualisée.

Pourtant, le potentiel reste significatif. Les bâtiments tertiaires publics représentent un gisement d'économies d'énergie considérable, notamment au regard des obligations du décret Tertiaire. Une nouvelle fiche CEE dédiée à la rénovation globale du tertiaire est d'ailleurs en préparation. Dans un contexte de tension sur les finances locales, les certificats d'économies d'énergie constituent un levier financier non négligeable pour accompagner la transition énergétique des patrimoines publics.¹⁰

Logement : la décentralisation en débat face à une crise structurelle

La perspective d'une nouvelle étape de décentralisation dans le champ du logement revient régulièrement dans le débat public, mais sans que ses contours soient clairement définis. Lors d'une table ronde organisée le 9 février par l'Association des journalistes de l'habitat et de la ville (Ajibat), élus locaux, experts et représentants du secteur ont dressé un constat nuancé : si la volonté d'adapter les politiques aux réalités territoriales est largement partagée, les modalités concrètes d'un transfert accru de compétences restent floues, notamment en matière de financements et de gouvernance.

¹⁰ Certificats d'économies d'énergie : les collectivités locales encore en retrait malgré de nouvelles dérogations - pour en savoir plus :

- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/journee-technique-cee-atee-place-collectivites-valorisation-cee-atee-amorce-dgrec-47494.php4>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047693949>
- <https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/les-certificats-deconomie-denergie>
- <https://www.emmy.fr/public/registre>

La France n'est pas restée immobile ces dernières décennies. Depuis les années 2000, la délégation des aides à la pierre aux intercommunalités et aux départements a marqué un tournant. Environ une centaine de territoires gèrent aujourd'hui ces aides, représentant plus de la moitié de l'enveloppe dédiée au logement social. Mais cette évolution relève davantage d'une différenciation encadrée que d'un transfert complet de compétences : l'État conserve un rôle central, tant sur le plan budgétaire que réglementaire, et peut reprendre la main. Cette architecture hybride reflète une tension persistante entre volonté locale d'agir et garantie nationale de solidarité.

La loi 3DS de 2022 a introduit les autorités organisatrices de l'habitat (AOH), expérimentées dans cinq métropoles. Inspiré du modèle des autorités organisatrices de la mobilité, le dispositif vise à donner un rôle stratégique renforcé aux grandes intercommunalités dans la planification et la coordination des politiques de l'habitat. Pour l'heure, cependant, son périmètre reste limité et ses effets encore difficiles à évaluer. Plusieurs élus urbains, réunis notamment au sein de France urbaine ou d'Intercommunalités de France, plaident pour un renforcement de ces compétences, estimant que l'échelon intercommunal est le plus pertinent pour articuler production de logements, mobilité, foncier et développement économique.

Le débat s'inscrit dans un contexte de crise profonde du logement. Selon la Fondation pour le logement des défavorisés, plus de 4 millions de personnes sont mal logées en France, et la production de logements neufs a chuté à son plus bas niveau depuis plus d'une décennie en 2023-2024, sous l'effet conjugué de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation des coûts de construction et du renchérissement du foncier. Dans certaines métropoles, l'accès à la propriété est devenu inaccessible pour une grande partie des classes moyennes. À Lyon, par exemple, la charge foncière dans les opérations immobilières a fortement augmenté en quinze ans, contribuant à la hausse des prix de sortie.

Dans ce contexte, plusieurs intervenants ont souligné que la question institutionnelle ne peut être dissociée des enjeux économiques. Une décentralisation n'aurait de sens que si elle permettait de réduire les délais et les coûts de production, tout en préservant les objectifs de mixité sociale et de solidarité nationale, notamment envers les ménages prioritaires au titre du droit au logement opposable (Dalo). Confier davantage de responsabilités aux maires suscite des réserves, en raison du risque de fragmentation territoriale ou de gestion différenciée de l'attribution des logements sociaux.

La régulation du parc privé constitue un autre angle mort. L'essor des meublés touristiques dans les zones tendues, malgré les évolutions législatives récentes, continue de réduire l'offre locative classique. Les collectivités demandent des leviers plus efficaces pour encadrer ces usages, ainsi que des outils pour maîtriser les prix du foncier, identifiés comme un facteur clé de la flambée des coûts. Plusieurs pistes sont évoquées dans le débat public, allant d'une fiscalité foncière révisée à des dispositifs expérimentaux d'encadrement, sur le modèle de l'encadrement des loyers déjà appliqué dans certaines grandes villes.

Au-delà des compétences juridiques, la question des moyens demeure centrale. Les collectivités redoutent un transfert de charges sans ressources correspondantes, dans un contexte budgétaire déjà contraint. Les finances locales ont été affectées par la suppression progressive de la taxe d'habitation et par la hausse des dépenses sociales. Une décentralisation réussie supposerait donc une clarification des flux financiers et une contractualisation stable entre l'État et les territoires.

Certains acteurs évoquent davantage une logique de déconcentration renforcée que de véritable décentralisation : il s'agirait de mieux articuler les politiques nationales avec des stratégies territoriales contractualisées, plutôt que de transférer intégralement la compétence. Cette approche intermédiaire pourrait permettre d'expérimenter des solutions adaptées aux marchés locaux tout en maintenant un cadre commun garant de l'égalité devant le logement.

Au fond, le débat révèle une double exigence : adapter les politiques de l'habitat à la diversité des territoires et préserver la dimension nationale d'un droit fondamental. À l'heure où la production ralentit, où la demande sociale augmente et où les tensions foncières s'exacerbent, la question n'est peut-être pas seulement de savoir qui décide, mais comment rendre le système plus efficace, plus solidaire et plus soutenable.¹¹

Initiatives territoriales contre l'exclusion énergétique

L'autoconsommation collective s'impose dans le logement social face à la précarité énergétique

L'autoconsommation collective connaît une progression rapide en France, avec plus d'un millier d'opérations recensées sur le territoire. Ce modèle énergétique attire de plus en plus les bailleurs sociaux, dont plusieurs dizaines se sont déjà engagés dans cette voie. Des organismes comme Habitat Hauts-de-France, la Régie immobilière de la Ville de Paris ou encore Action Logement développent ainsi des projets visant à produire et partager localement de l'électricité renouvelable, souvent avec l'appui d'acteurs spécialisés.

Dans le parc social, ce dispositif ouvre de nouvelles perspectives pour maîtriser les charges énergétiques. La réglementation permet désormais aux bailleurs d'installer des panneaux photovoltaïques sur leurs immeubles afin d'alimenter à la fois les parties communes et, sous certaines conditions, les logements. Les locataires restent libres de participer ou non à ces dispositifs, qui reposent sur un cadre juridique structuré.

Concrètement, l'électricité produite sur place est d'abord utilisée pour les besoins collectifs du bâtiment. Le surplus est ensuite redistribué aux habitants à un tarif inférieur au prix du marché, ce qui permet de réduire significativement leurs factures. Selon les retours d'expérience, les économies peuvent atteindre en moyenne 30 %. Dans certains cas, l'énergie produite est même mise à disposition gratuitement pour les ménages les plus en difficulté.

¹¹ Logement : la décentralisation en débat face à une crise structurelle -pour en savoir plus :

- <https://www.banquedesterritoires.fr/decentraliser-la-politique-du-logement-une-ambition-encore-clarifier>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045197395>

Plusieurs expérimentations illustrent les bénéfices de ce modèle. À Étaples, dans le Pas-de-Calais, des locataires ont pu réduire leurs dépenses énergétiques de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'euros par an grâce à une installation en autoconsommation collective. En Gironde, un projet plus ancien a démontré la robustesse technique du dispositif, avec une production excédentaire régulière. Les enjeux se déplacent désormais vers la répartition équitable des gains et l'adaptation des usages des habitants.

Le développement de ces projets se poursuit, comme en Moselle avec une opération visant à équiper plus d'une centaine de logements, ou en Champagne où un bailleur déploie un dispositif combinant production solaire et consommation locale à plus grande échelle. Ces initiatives témoignent d'un passage progressif à des projets plus ambitieux, intégrant des installations de plus forte puissance.

Toutefois, la mise en œuvre reste complexe. Les bailleurs doivent gérer des aspects administratifs, juridiques et techniques parfois lourds : création d'une structure organisatrice, gestion des flux d'énergie, contractualisation avec les locataires ou encore adaptation aux mouvements d'occupation des logements. À cela s'ajoutent des incertitudes économiques qui peuvent freiner les investissements.

Pour lever ces obstacles, des dispositifs de soutien émergent. L'association Sol Solidaire propose notamment des appels à projets permettant de financer une partie significative des installations photovoltaïques. Ce type d'aide contribue à sécuriser les modèles économiques et à encourager les bailleurs à se lancer. Certaines opérations pilotes, comme en Isère, montrent que l'adhésion des locataires progresse progressivement, même si elle reste encore partielle.

L'essor de l'autoconsommation collective dans le logement social révèle un potentiel important pour réduire les charges énergétiques des ménages modestes tout en accélérant la transition vers des énergies renouvelables. Néanmoins, son déploiement à grande échelle suppose de simplifier les cadres opérationnels et de renforcer l'accompagnement des acteurs. Ce modèle interroge également les conditions d'une appropriation par les habitants, essentielle pour maximiser les bénéfices sociaux et énergétiques de ces dispositifs.¹²

Énergies citoyennes : des leviers locaux pour atténuer la précarité énergétique

En France, la précarité énergétique continue de s'aggraver. En 2025, plus d'un tiers de la population déclare rencontrer des difficultés à régler ses factures d'énergie, tandis que 35 % des ménages disent souffrir du froid dans leur logement, soit une proportion multipliée par 2,5 depuis 2020 selon les données du médiateur national de l'énergie. Cette situation a des répercussions directes sur la santé, notamment en raison d'équipements de chauffage défectueux pouvant entraîner des intoxications au monoxyde de carbone, ou encore de logements mal isolés

¹² L'autoconsommation collective s'impose dans le logement social face à la précarité énergétique - pour en savoir plus :

- <https://www.pv-magazine.fr/2026/03/30/logement-social-lautoconsommation-collective-solaire-a-tous-les-etages/>
- <https://enogrid.com/guide-de-lautoconsommation-collective-pour-les-bailleurs-sociaux/>

favorisant l'humidité et les moisissures, à l'origine de pathologies respiratoires et cardiovasculaires.

Dans un contexte marqué par la hausse durable des prix de l'énergie, le recul de certains dispositifs d'aide à la rénovation et les contraintes budgétaires pesant sur les collectivités, plusieurs initiatives territoriales montrent que les projets d'énergies renouvelables peuvent aussi devenir des outils concrets de solidarité.

Dans la vallée de la Drôme, la coopérative citoyenne dwatts a développé des installations photovoltaïques en autoconsommation collective. Au-delà de la fourniture d'une électricité locale à coût maîtrisé, ces installations ont généré un excédent financier de 10 000 euros dès la première année. Cette somme a permis la création d'un fonds de solidarité destiné à financer des équipements pour des ménages en difficulté. Des kits d'optimisation énergétique pour chauffe-eau, comprenant notamment des dispositifs de régulation de température et de réduction de consommation d'eau chaude, seront déployés à partir de 2026 auprès de foyers précaires. Ces équipements permettent des économies d'énergie significatives et un retour sur investissement rapide.

Dans les Côtes-d'Armor, la communauté de communes du Kreiz-Breizh a choisi une autre approche en créant une société dédiée au développement de projets éoliens. Les revenus issus de ces installations ont été partiellement mobilisés pour soutenir un programme local d'accompagnement des ménages en précarité énergétique. Depuis 2023, plusieurs centaines de foyers ont ainsi bénéficié de visites à domicile, de petites réparations urgentes et d'un accompagnement vers des dispositifs d'aide. Sur ce territoire rural caractérisé par un parc de logements anciens, les situations rencontrées sont souvent liées à des problèmes d'isolation et d'humidité.

Dans le Maine-et-Loire, le parc éolien citoyen de l'Hyrôme, porté conjointement par des habitants et la collectivité, illustre également ce lien entre production d'énergie renouvelable et action sociale. Une partie des revenus générés par la vente d'électricité est reversée chaque année au centre communal d'action sociale de Chemillé-en-Anjou. Ces fonds financent des diagnostics énergétiques, des actions de sensibilisation et des interventions sociales ciblées. Le territoire s'appuie également sur des acteurs de terrain formés pour identifier les situations de précarité énergétique et informer les ménages sur leurs droits et les aides disponibles.

Ces expériences locales montrent que la transition énergétique peut dépasser la seule dimension environnementale pour devenir un levier de justice sociale. En réinjectant une partie des bénéfices des énergies renouvelables dans des dispositifs d'accompagnement ou d'équipement, ces initiatives contribuent à réduire concrètement les inégalités d'accès à l'énergie. Elles soulignent également l'importance d'un ancrage territorial fort et d'une gouvernance impliquant les habitants pour maximiser les retombées sociales de la transition.¹³

¹³ Énergies citoyennes : des leviers locaux pour atténuer la précarité énergétique - pour en savoir plus :

- <https://cler.org/quand-les-energies-renouvelables-financent-la-lutte-contre-la-precarite-energetique/>
- <https://www.dwatts.fr/>

Auvergne-Rhône-Alpes : un programme inédit pour sortir les agriculteurs de la précarité énergétique

Face à la montée conjointe de la précarité énergétique et des difficultés économiques du monde agricole, un collectif d'acteurs associatifs et d'entreprises des énergies renouvelables a lancé, en mars 2026, un programme expérimental en Auvergne-Rhône-Alpes. L'initiative cible spécifiquement les agriculteurs vivant dans des logements énergivores ou dont les projets de rénovation sont bloqués, notamment en raison d'un reste à charge trop élevé.

La région présente des indicateurs particulièrement préoccupants : près de 14 % des ménages y sont en situation de vulnérabilité énergétique, un niveau supérieur à la moyenne nationale. Les agriculteurs et les personnes âgées figurent parmi les publics les plus exposés. À cela s'ajoute une fragilité économique marquée, avec plus d'un ménage agricole sur cinq vivant sous le seuil de pauvreté monétaire. Les logements concernés sont souvent anciens, mal isolés et coûteux à chauffer, ce qui entraîne des restrictions d'usage, une dégradation du confort et des impacts sur la santé.

Ce programme s'inscrit dans la continuité d'initiatives précédentes et repose sur un diagnostic territorial réalisé en 2025. Il vise à lever les obstacles empêchant la réalisation de travaux de rénovation, en particulier le financement du reste à charge, souvent inférieur à 10 000 euros mais difficile à assumer pour les ménages concernés. L'association Énergie Solidaire pilote le dispositif, en mobilisant des financements issus d'entreprises de la transition énergétique et d'acteurs publics, tout en assurant la coordination et le suivi.

Un consortium opérationnel, composé de plusieurs associations locales spécialisées dans l'habitat et l'accompagnement social, est chargé de repérer les ménages, d'établir des diagnostics et de suivre les travaux. Les bénéficiaires, agriculteurs propriétaires occupants modestes ou très modestes, pourront être accompagnés tout au long de leur projet, depuis l'identification des besoins jusqu'à la réalisation des chantiers. Une commission dédiée priorisera les situations les plus urgentes ou complexes.

Le financement repose en partie sur la mobilisation d'entreprises du secteur des énergies renouvelables, dont plusieurs acteurs du solaire et de l'énergie citoyenne. L'objectif est de collecter au moins 100 000 euros la première année, avec une montée en puissance progressive. Ce mécanisme repose sur l'idée de redistribuer une partie de la valeur créée par les projets énergétiques au bénéfice des ménages les plus vulnérables, notamment en milieu rural.

Les partenaires privilégient des rénovations globales, considérées comme les seules réellement efficaces pour sortir durablement de la précarité énergétique. Des approches comme l'auto-réhabilitation accompagnée ou les chantiers participatifs sont également encouragées afin de réduire les coûts et d'impliquer directement les bénéficiaires. Pour cette première phase, le

-
- <https://www.maugescommunaute.fr/>
 - <https://www.kreiz-breizh.fr/production-denergies-renouvelables/>

programme cible en priorité des situations bloquées malgré l'existence d'aides publiques, avec l'objectif de débloquer rapidement des projets parfois urgents.

À terme, cette expérimentation pourrait être étendue à d'autres régions confrontées à des problématiques similaires, à condition de mobiliser de nouveaux partenaires et financements.

Cette initiative met en lumière un angle encore peu traité des politiques de lutte contre la précarité énergétique : celui du monde agricole, souvent situé à l'intersection de vulnérabilités économiques, territoriales et énergétiques. Elle souligne également l'intérêt de mécanismes de redistribution issus de la transition énergétique pour financer des actions sociales ciblées. En s'appuyant sur des logiques de coopération entre acteurs locaux, filières économiques et associations, ce type de programme esquisse une voie vers une transition plus équitable, capable de répondre aux spécificités des territoires ruraux.¹⁴

Morbihan Énergies mise sur le stockage pour renforcer la flexibilité et contenir la facture électrique

Dans un contexte de tension sur les réseaux et de volatilité des prix de l'électricité, Morbihan Énergies accélère sur la flexibilité. Le syndicat départemental, autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE), pilote un réseau de plus de 25 000 kilomètres desservant environ 700 000 consommateurs. Au-delà de la gestion technique, il accompagne l'ensemble des communes et intercommunalités du département dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques, via un groupement d'achat à l'échelle départementale, le déploiement d'énergies renouvelables et des outils de pilotage des consommations.

Depuis une dizaine d'années, le territoire breton expérimente des solutions pour réduire sa dépendance énergétique et mieux absorber les pics liés notamment au tourisme saisonnier. Dès 2014, un projet pilote mené avec un industriel de l'énergie testait sur un bâtiment public un dispositif combinant production locale et stockage, capable de s'effacer du réseau lors des pointes de consommation.

Une nouvelle étape a été franchie en 2019 lorsque Morbihan Énergies a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'innovation », soutenu par la Banque des Territoires, sur le thème des données au service de la transition énergétique. Doté d'un budget global de plus de 30 millions d'euros, le programme vise à déployer des solutions numériques avancées et à accroître la production d'énergie renouvelable. C'est dans ce cadre qu'a émergé l'idée d'installer des systèmes de stockage chez des collectivités volontaires. Sept d'entre elles ont répondu favorablement.

En février 2025, l'entreprise tarnaise Sirea a été sélectionnée pour fournir des armoires de stockage autonomes, installables en extérieur. Le choix s'est porté sur une solution intégrant un système de thermorégulation maintenant la température interne dans une plage stable, afin d'optimiser la durée de vie des batteries. La capacité garantie à dix ans a été fixée à 400 kWh,

¹⁴ Auvergne-Rhône-Alpes : un programme inédit pour sortir les agriculteurs de la précarité énergétique - pour en savoir plus :

- <https://www.lechodusolaire.fr/energie-solidaire-auvergne-rhone-alpes-un-programme-regional-pour-lutter-contre-la-precarite-energetique-des-agriculteurs/>
- <https://www.auradigitalsolaire.com/articles/lancement-officiel-du-programme-energie-solidaire-aura>

tandis que les modules livrés affichent plus de 600 kWh, avec une profondeur de décharge de 80 %. Cette marge permet à la fois d'améliorer la longévité des équipements et de sécuriser la performance dans le temps.

Huit systèmes ont été commandés. Les premières mises en service ont débuté à l'été 2025 et le dernier équipement, couplé à une centrale photovoltaïque et à des bornes de recharge pour véhicules électriques, doit être prochainement opérationnel. Les autres installations alimentent des équipements variés : piscine municipale, palais des congrès, station d'épuration ou bâtiments tertiaires.

L'objectif est double. D'une part, adapter la consommation aux contraintes techniques du réseau et aux variations de production renouvelable. D'autre part, tirer un avantage économique de cette flexibilité. Le paramétrage actuel privilégie un fonctionnement simple : recharge des batteries en heures creuses, restitution en heures pleines. Cette gestion dite « implicite » permet déjà de lisser la courbe de charge et de réduire les coûts.

À partir de 2026, Morbihan Énergies envisage de valoriser des flexibilités plus ponctuelles, dites « explicites », via des mécanismes de marché comme la notification d'échanges de blocs de consommation (Nebco), l'effacement ou la participation au marché spot. Pour cela, le syndicat s'appuie sur un agrégateur chargé d'identifier les opportunités et de piloter à distance les installations. La capacité à générer des revenus supplémentaires conditionnera un éventuel déploiement élargi auprès d'autres collectivités. L'ambition affichée est d'amortir les investissements en cinq ans, puis de réduire durablement les factures.

La solution retenue présente également un atout en termes de souveraineté. Conçue et fabriquée en France, elle intègre un système de gestion de l'énergie (EMS) certifié Origine France Garantie. Les données sont hébergées localement, sur l'infrastructure propre de l'entreprise, limitant les risques de dépendance technologique. La modularité du logiciel permet en outre d'adapter les usages par simple reparamétrage, sans modification matérielle, en fonction de l'évolution des mécanismes de rémunération.

Pour Morbihan Énergies, cette stratégie illustre le rôle croissant des syndicats d'énergie dans l'ingénierie territoriale de la transition. En combinant production renouvelable, stockage et pilotage numérique, le département expérimente une approche intégrée visant à renforcer la résilience locale tout en maîtrisant les coûts pour les collectivités.¹⁵

¹⁵ Morbihan Énergies mise sur le stockage pour renforcer la flexibilité et contenir la facture électrique - pour en savoir plus :

- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/experimentation-morbihan-energies-pour-maitriser-factures-electricite-grace-au-stockage-47370.php4>
- <https://morbihan-energies.fr/>
- <https://www.lesechos.fr/pme-regions/bretagne/transition-energetique-la-banque-des-territoires-sengage-dans-le-morbihan-1358831>

Evolutions sur la pauvreté et la précarité en France et à l'international

Trente ans de pauvreté en France : une stabilité trompeuse et des fractures renouvelées

Derrière une apparente stabilité statistique, la pauvreté en France a profondément évolué en trois décennies. Selon les données de l'Insee analysées par l'Observatoire des inégalités, 5,4 millions de personnes vivaient en 2023 sous le seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian, soit 8,4 % de la population. En 1996, elles étaient 5,2 millions (8,2 %). À première vue, peu de changement. Mais cette moyenne masque des cycles contrastés et des transformations structurelles.

La première période, du milieu des années 1990 au début des années 2000, est marquée par un recul significatif de la pauvreté. Entre 1996 et 2002, le taux passe de 8,2 % à 6,6 %, son point le plus bas, et le nombre de personnes concernées diminue. La forte croissance de la fin des années 1990, combinée à une baisse du chômage, a permis une amélioration sensible des revenus des ménages modestes.

Le mouvement s'inverse ensuite. Des années 2000 au début des années 2010, la pauvreté progresse nettement, en particulier après la crise financière de 2008. En 2012, le taux revient à 8,4 % et le nombre de personnes pauvres dépasse les cinq millions. La remontée du chômage et la stagnation des bas salaires jouent un rôle central.

La troisième phase, des années 2010 au début des années 2020, est plus ambivalente. Après un léger repli en 2013, la pauvreté se stabilise puis augmente à partir de 2018 pour retrouver en 2023 le niveau de 8,4 %. Fait notable : cette hausse intervient alors que le chômage diminue depuis le milieu des années 2010. Entre 2016 et 2023, le nombre de personnes pauvres a augmenté d'environ 500 000.

Cette évolution interroge. Elle suggère que l'emploi ne protège plus systématiquement de la pauvreté. La montée des formes d'emploi précaires – contrats courts, intérim, temps partiel subi – et la progression d'emplois peu qualifiés contribuent à fragiliser des ménages pourtant insérés sur le marché du travail. Par ailleurs, la France accueille davantage de personnes immigrées, dont l'accès à l'emploi reste difficile. Les immigrés représentent environ 20 % des personnes pauvres, avec un taux de pauvreté proche de 19 %, soit plus du double de la moyenne nationale.

Le retour de la pauvreté marque une rupture par rapport à la dynamique de réduction des inégalités observée après les Trente Glorieuses. La fracture sociale ne tient pas seulement à l'enrichissement des plus aisés ; elle se creuse aussi par le bas. Une partie des ménages modestes voit son niveau de vie stagner pendant que le reste de la société progresse, alimentant un sentiment de déclassement.

Le rôle du diplôme reste déterminant. En 2023, le taux de pauvreté des diplômés du supérieur est de 3,8 %, contre 12,4 % pour les personnes sans titre scolaire. L'accès à un emploi stable et

correctement rémunéré demeure la principale protection contre la pauvreté. À l'inverse, l'essor des emplois peu qualifiés expose davantage les catégories populaires, en particulier celles qui ne vivent pas en couple.

Au-delà des volumes, la composition de la pauvreté s'est transformée. Les familles monoparentales figurent parmi les plus touchées. Leur taux de pauvreté est passé de 15 % au début des années 2000 à 23 % au début des années 2010, avant de refluer autour de 20 %. Ces ménages, majoritairement des femmes seules avec enfants, cumulent faibles revenus, charges élevées et difficultés d'accès à un emploi stable compatible avec la garde d'enfants.

La pauvreté s'est également rajeunie. Le taux des 18-29 ans a augmenté au début des années 2000 et s'établit à 10 % en 2023. Les jeunes adultes pâtissent de difficultés d'insertion professionnelle et d'un marché du travail segmenté. La hausse des loyers et le coût de la vie pèsent aussi plus lourdement sur cette tranche d'âge.

Ces évolutions posent des défis majeurs aux politiques publiques. Les dispositifs de redistribution ont permis d'amortir certains chocs, comme lors de la crise sanitaire, mais peinent à enrayer la progression structurelle de la pauvreté. Le débat sur la réforme des minima sociaux, l'accès au logement, la qualité de l'emploi et la formation apparaît central.

Dans une perspective d'économie sociale et solidaire, ces données rappellent que la lutte contre la pauvreté ne peut se limiter à des mesures d'assistance. Elle suppose un investissement massif dans l'éducation, la formation, l'accès à l'emploi digne, mais aussi dans les services publics et les politiques territoriales. La stabilisation apparente des indicateurs ne doit pas masquer l'urgence sociale : la pauvreté change de visage, mais elle demeure un révélateur des fragilités profondes du modèle économique et social français.¹⁶

La montée de la précarité de l'emploi en France : un paradoxe persistant

Malgré des décennies de politiques publiques visant à favoriser l'accès à l'emploi, la précarité professionnelle continue de progresser en France. Les données récentes illustrent ce phénomène : en 2024, sur 45,9 millions de contrats signés dans le secteur privé, seuls 4,2 millions étaient des contrats à durée indéterminée (CDI). Cette situation traduit un recours massif aux contrats courts, tels que les CDD et l'intérim, devenus structurants sur le marché du travail.

Certes, les emplois stables – incluant les CDI et les fonctionnaires – concernent encore 73 % des salariés. Toutefois, cette proportion diminue progressivement. Parallèlement, on observe une augmentation du nombre de travailleurs indépendants et de salariés à temps partiel. Or, ces formes d'emploi ne relèvent pas toujours d'un choix : en 2023, près d'un quart (24,4 %) des personnes à temps partiel souhaitaient travailler davantage, révélant une sous-activité contrainte.

Face à ce constat, les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Jean-Marc Boivin et Saïd Hammouche, soulignent une tendance préoccupante : la précarité

¹⁶ Trente ans de pauvreté en France : une stabilité trompeuse et des fractures renouvelées - pour en savoir plus :

- <https://www.inegalites.fr/30-annees-d-evolution-de-la-pauvrete-en-France>

s'étend à l'ensemble des territoires et des secteurs, qu'ils soient publics ou privés. Ce phénomène interroge d'autant plus que les gouvernements successifs ont multiplié les dispositifs pour faciliter l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles.

L'analyse menée par le cabinet Itinere Conseil met en évidence les limites de ces politiques. Sur les quarante-cinq dernières années, vingt-deux mesures majeures ont été déployées : contrats aidés, exonérations de charges, dispositifs d'insertion ou encore flexibilisation du marché du travail. Cependant, ces actions se concentrent principalement sur la demande de travail, c'est-à-dire sur l'accompagnement des individus vers l'emploi, en améliorant leur employabilité.

En revanche, la qualité des emplois proposés est largement négligée. Les conditions de travail, les perspectives d'évolution ou encore le sens donné à l'activité professionnelle sont rarement pris en compte. Comme le souligne Elise Crovella, d'Itinere Conseil, les politiques publiques évaluent avant tout le retour à l'emploi, sans s'intéresser réellement à l'expérience vécue par les travailleurs. Cette approche partielle limite l'efficacité des dispositifs, notamment pour les publics les plus vulnérables.

Ainsi, l'essor du « précarariat » reflète un déséquilibre structurel : ce n'est pas seulement que les individus peinent à accéder à l'emploi, mais aussi que de nombreux emplois disponibles sont peu attractifs ou insuffisamment sécurisés. Les inégalités sont marquées, certaines catégories étant particulièrement exposées : femmes, jeunes, seniors, personnes peu diplômées, en situation de handicap ou vivant dans des zones défavorisées.

Pour répondre à ces enjeux, le CESE propose de repenser en profondeur les politiques de l'emploi. Parmi les pistes avancées figurent la revalorisation des minima sociaux, le développement de groupements d'employeurs pour offrir des contrats plus stables, ou encore la sécurisation des transitions professionnelles. Les rapporteurs appellent également à responsabiliser les entreprises, notamment via la commande publique, et à mieux encadrer les plateformes numériques en présumant le salariat lorsque celles-ci exercent un contrôle sur les travailleurs.

Adopté par une large majorité, cet avis du CESE reste toutefois consultatif. Sa mise en œuvre dépendra de la volonté des pouvoirs publics, laissant en suspens la question centrale : comment transformer durablement un marché du travail de plus en plus fragmenté ?¹⁷

Enfants invisibles : l'Unicef alerte sur les angles morts des politiques publiques en France

Des enfants à la rue, non scolarisés, victimes de violences ou privés d'une alimentation suffisante : derrière les indicateurs nationaux, des milliers de situations demeurent mal documentées en France. Dans un rapport publié le 29 janvier, l'Unicef France estime que l'absence de données

¹⁷ La montée de la précarité de l'emploi en France : un paradoxe persistant - pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/emploi/article/2026/02/27/contre-la-precarite-de-l-emploi-le-cese-adopte-vingt-preconisations_6668471_1698637.html?search-type=classic&ise_click_rank=1
- <https://www.lecese.fr/presse/communiques/precarite-professionnelle-le-cese-appelle-des-mesures-fortes-pour-une-economie-plus-inclusive>
- <https://www.banquedesterritoires.fr/les-propositions-du-cese-pour-lutter-contre-la-precarite-professionnelle>

complètes et harmonisées empêche de garantir pleinement l'effectivité des droits de tous les enfants, consacrés notamment par la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990.

Pour objectiver ce constat, l'organisation a créé un Observatoire des droits des enfants, qui analyse 76 indicateurs répartis en douze thématiques couvrant l'éducation, la santé, la pauvreté, la protection de l'enfance, les migrations, la nutrition ou encore l'environnement. L'objectif est de croiser des sources issues d'organismes publics, d'enquêtes nationales et internationales et d'organisations spécialisées afin de dresser un panorama plus complet de la situation.

Le logement et la pauvreté apparaissent comme des urgences majeures. L'Unicef estime qu'au moins 32 000 enfants vivent sans domicile fixe ou à l'hôtel. En 2024, 38 enfants sans domicile sont décédés, selon les données compilées par l'Observatoire. Ces chiffres font écho aux alertes régulières du Collectif des associations unies et de la Fédération des acteurs de la solidarité, qui soulignent la saturation chronique des dispositifs d'hébergement d'urgence. L'Insee rappelle par ailleurs qu'environ un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine, une proportion plus élevée encore dans les territoires ultramarins.

L'accès à une alimentation suffisante n'est pas garanti pour tous. Près de 23 % des enfants interrogés déclarent ne pas prendre trois repas par jour. Ces données s'inscrivent dans un contexte plus large de précarité alimentaire, que le Crédoc et la Drees documentent depuis plusieurs années. Les associations d'aide alimentaire constatent une hausse continue de la fréquentation, y compris par des familles avec enfants.

La protection de l'enfance constitue un autre point d'alerte. Chaque année, environ 160 000 enfants seraient victimes de violences sexuelles et plus de 50 000 subiraient des maltraitements physiques ou psychologiques, selon les estimations reprises dans le rapport. Tous les cinq jours, un enfant décède sous les coups d'un proche. Ces chiffres corroborent les travaux de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) et les données du ministère de la Justice.

Le droit à l'éducation présente également des failles. L'Unicef souligne l'absence de données consolidées sur le nombre d'enfants non scolarisés, leur localisation et les raisons de leur éloignement de l'école. Plusieurs milliers d'enfants seraient concernés, sans visibilité nationale précise. L'organisation plaide pour la création d'un observatoire national dédié à la non-scolarisation. Les inégalités scolaires demeurent par ailleurs fortes : la dernière enquête PISA de l'OCDE montre que l'origine sociale pèse davantage sur les performances en France que dans la moyenne des pays comparables.

Les territoires d'outre-mer concentrent des vulnérabilités spécifiques et restent insuffisamment documentés. Dans les départements et régions ultramarins, environ 30 % des habitants vivent dans des conditions de mal-logement. À Mayotte, la situation est particulièrement préoccupante : une large majorité des enfants y vivent sous le seuil de pauvreté, et plusieurs milliers seraient non scolarisés selon les estimations disponibles. En 2024, 1 860 enfants ont été placés en

rétenion administrative à Mayotte, contre quelques unités dans l'Hexagone, ce qui soulève des interrogations sur l'égalité de traitement et le respect des droits fondamentaux.

Pour l'Unicef, le manque de données ne relève pas seulement d'un problème technique. Il conditionne la capacité des pouvoirs publics à élaborer des politiques adaptées. Sans suivi régulier et exhaustif, certaines situations restent invisibles et donc peu prioritaires dans l'agenda politique. L'organisation appelle à renforcer la production statistique, à harmoniser les indicateurs entre territoires et à mieux intégrer la parole des enfants dans l'évaluation des politiques.

Dans une perspective de justice sociale, ces constats interrogent la cohérence des politiques publiques avec les engagements internationaux de la France. Garantir les droits de l'enfant suppose non seulement des dispositifs de protection et de soutien, mais aussi une connaissance fine des réalités territoriales et sociales. À défaut, des milliers d'enfants risquent de demeurer en marge des radars statistiques et, par conséquent, des réponses publiques.¹⁸

Baromètre du numérique 2026 : l'essor fulgurant de l'IA générative révèle de nouvelles fractures

L'intelligence artificielle générative s'impose à grande vitesse dans les usages numériques des Français. Selon l'édition 2026 du Baromètre du numérique, présentée le 6 février par l'Arcep, l'Arcom et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), près d'un Français sur deux déclare utiliser ces outils. Une progression spectaculaire qui s'inscrit dans un paysage où les fractures numériques traditionnelles restent bien présentes.

Réalisée par le Crédoc auprès de 4 145 personnes – incluant internautes, personnes non connectées et adolescents –, l'enquête montre que 48 % des Français ont déjà recours à une IA générative, contre 20 % en 2022, lors de l'émergence de ChatGPT. Les autorités soulignent que cette diffusion est plus rapide que celle du smartphone ou des réseaux sociaux, qui avaient mis plusieurs années de plus pour atteindre un niveau comparable de pénétration.

L'usage est particulièrement intensif chez les jeunes : 85 % des 18-24 ans déclarent utiliser ces outils, contre seulement 15 % des 70 ans et plus. Les cadres y recourent largement (76 %), tandis que les ouvriers (38 %) et les retraités (19 %) restent nettement en retrait. Cette distribution sociale de l'IA laisse entrevoir un risque d'accentuation des inégalités, d'autant que seuls 11 % des répondants s'estiment très compétents dans son utilisation.

Le marché apparaît dominé par quelques acteurs. ChatGPT concentre près des deux tiers des usages déclarés, loin devant ses concurrents. Cette concentration interroge les régulateurs quant aux conditions de concurrence et à la liberté de choix des utilisateurs, dans un contexte où l'Union européenne déploie son règlement sur l'intelligence artificielle (AI Act), adopté en 2024.

¹⁸ Enfants invisibles : l'Unicef alerte sur les angles morts des politiques publiques en France - pour en savoir plus :

- <https://www.unicef.fr/wp-content/uploads/2026/01/Rapport-Observatoire-des-droits-de-lenfant-HD.pdf>
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7941395>
- https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/01/29/en-france-des-milliers-d-enfants-oublies-des-statistiques-publiques-deploire-l-unicef_6664568_3224.html

Les usages les plus courants concernent la recherche d'informations, la rédaction ou la traduction de textes et la génération d'idées. L'aide aux devoirs est également très répandue chez les adolescents. Près d'un tiers des utilisateurs recourent quotidiennement à ces outils. Les motivations invoquées sont principalement le gain de temps et la simplicité d'utilisation.

Mais cette diffusion rapide révèle aussi un nouveau vecteur d'exclusion. Si 41 % des Français déclarent se sentir compétents pour utiliser l'IA générative, beaucoup reconnaissent la nécessité d'un apprentissage spécifique, notamment dans la formulation des requêtes. Les craintes liées à la protection des données freinent 30 % des répondants, tandis que le manque de compétences reste un obstacle pour un quart d'entre eux.

Ces nouvelles fractures s'ajoutent aux difficultés persistantes d'accès et d'usage du numérique. 41 % des Français indiquent rencontrer des freins dans leurs démarches quotidiennes, qu'il s'agisse d'un manque de maîtrise des outils, d'un équipement inadapté ou d'un accès insuffisant à Internet. Si la couverture en fibre progresse – elle représente désormais 78 % des connexions –, les inégalités d'usage demeurent fortes.

L'étude met également en lumière une ambivalence persistante vis-à-vis du numérique. Un tiers des Français estime qu'il ne facilite pas leur vie quotidienne, une proportion qui grimpe à 60 % parmi les non-diplômés. Dans les démarches administratives, la demande d'interlocuteurs humains reste forte : téléphone ou guichet physique sont jugés plus efficaces que les interfaces automatisées. Les chatbots, expérimentés par près de la moitié des répondants, suscitent des niveaux de satisfaction limités.

Parallèlement, l'exposition aux contenus problématiques sur les réseaux sociaux demeure élevée. 90 % des personnes interrogées utilisent ces plateformes, et près des deux tiers déclarent avoir été confrontées à des contenus inappropriés. Les fausses informations, les insultes et les propos haineux figurent parmi les contenus les plus fréquemment cités. Une majorité des utilisateurs se montre consciente du rôle des algorithmes dans la sélection des contenus et exprime le souhait d'un affichage moins personnalisé.

Ces constats renforcent les arguments en faveur d'une régulation accrue. Le règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act) impose aux grandes plateformes des obligations de transparence et de gestion des risques systémiques. Les autorités françaises rappellent que l'enjeu dépasse la seule régulation technique : il s'agit d'éviter que l'IA et les plateformes numériques ne deviennent des accélérateurs d'inégalités sociales.

Dans une perspective d'économie sociale et solidaire, ces données interrogent la capacité des politiques publiques à accompagner l'ensemble des citoyens dans ces transformations rapides. L'accès aux compétences numériques, la médiation et le maintien de services publics accessibles constituent des leviers essentiels pour que l'innovation technologique ne se traduise pas par une nouvelle fracture sociale.¹⁹

¹⁹ Baromètre du numérique 2026 : l'essor fulgurant de l'IA générative révèle de nouvelles fractures - pour en savoir plus :

À Montreuil, une aide monétaire directe réduit nettement l'insécurité alimentaire... mais temporairement

Alors que 16 % de la population française serait confrontée à la précarité alimentaire, selon les dernières données du Crédoc publiées en 2024, de nouvelles formes d'intervention sociale émergent pour toucher des publics éloignés de l'aide alimentaire classique. À Montreuil, en Seine-Saint-Denis, une expérimentation conduite par Action contre la faim, la Fondation de l'Armée du salut et l'Inrae apporte des résultats inédits sur l'efficacité des transferts monétaires directs.

Baptisé « Passerelle Plus », le dispositif a consisté à verser, durant quatre mois en 2024, une aide mensuelle de 60 euros par membre du foyer, sans condition d'usage. Au total, 342 ménages, représentant plus de 1 200 personnes, ont bénéficié de cette allocation. La quasi-totalité des participants vivait sous le seuil de pauvreté, avec un revenu moyen d'environ 1 240 euros par mois par foyer, et plus de huit sur dix se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire au démarrage de l'expérimentation.

L'originalité du projet réside à la fois dans la liberté laissée aux bénéficiaires et dans la rigueur méthodologique adoptée. Deux groupes ont été constitués par tirage au sort : l'un recevant immédiatement l'aide, l'autre servant de groupe témoin avant d'en bénéficier à son tour. Des questionnaires réguliers et un suivi détaillé des dépenses ont permis d'évaluer les effets du programme.

Les résultats sont significatifs. Après trois mois, le risque d'insécurité alimentaire avait diminué de moitié dans le groupe bénéficiaire. Les ménages achetaient davantage de produits alimentaires et diversifiaient leurs achats. Les dépenses en fruits et légumes augmentaient en moyenne de 5 euros par personne et par mois par rapport au groupe témoin. Le versement intervenait en milieu de mois, à un moment où, une fois les charges fixes payées, l'alimentation devient souvent la variable d'ajustement.

Au-delà des indicateurs nutritionnels, les effets observés concernent aussi le bien-être et la vie sociale. Les bénéficiaires évoquent un soulagement temporaire, la possibilité de cuisiner des produits de meilleure qualité, mais aussi de financer des dépenses jusque-là inaccessibles : transports pour voir un proche, activités pour les enfants, petites vacances ou remboursement de dettes informelles. Pour les porteurs du projet, ces dépenses non alimentaires participent pleinement à la dignité et à la revalorisation des personnes.

L'expérimentation comportait également un accompagnement social individualisé et la possibilité de participer à des ateliers collectifs sur l'alimentation. Certains participants ont pu, à cette occasion, faire valoir des droits auxquels ils n'avaient pas recours. Cette articulation entre soutien financier et accompagnement social apparaît déterminante.

-
- <https://www.arcom.fr/se-documenter/etudes-et-donnees/etudes-bilans-et-rapports-de-larcom/barometre-du-numerique-edition-2026>
 - <https://www.banquedesterritoires.fr/barometre-du-numerique-comment-lia-dessine-de-nouvelles-fractures>
 - <https://www.vie-publique.fr/en-bref/301989-barometre-du-numerique-2026-48-dutilisateurs-de-lia>

Pour les chercheurs impliqués, il s'agit d'une avancée majeure dans l'étude des politiques de lutte contre l'insécurité alimentaire. Les résultats montrent qu'un transfert monétaire non fléché, assorti d'un suivi adapté, peut produire des effets rapides et mesurables. Ils bousculent également une idée reçue persistante selon laquelle des aides sans condition seraient mal utilisées.

Toutefois, l'impact s'estompe après l'arrêt des versements. Deux mois après la fin de l'aide, les comportements des ménages rejoignent ceux du groupe témoin. Le constat est clair : un soutien ponctuel, même conséquent, ne suffit pas à transformer durablement des situations de pauvreté structurelle.

La question du passage à l'échelle se pose désormais. L'expérimentation a mobilisé environ 580 000 euros pour accompagner un peu plus de 340 ménages, avec le soutien de partenaires publics et privés. Dans un contexte budgétaire contraint, la généralisation d'un tel dispositif supposerait un engagement financier conséquent.

Cette initiative s'inscrit dans un débat plus large sur l'évolution des politiques sociales. À l'heure où plusieurs collectivités expérimentent des formes de sécurité sociale de l'alimentation ou des chèques alimentaires durables, l'expérience montreuilloise apporte des éléments probants en faveur d'une approche fondée sur la confiance et l'autonomie des ménages. Elle interroge aussi la nécessité de politiques plus structurelles, capables d'articuler revenu, accès aux droits et transformation du système alimentaire pour réduire durablement la précarité.²⁰

Transitions écologiques, sociales et économiques : les grandes tendances

Territorialiser la transition énergétique : ce que recommande le rapport prospectif de la CRE

Dans un contexte où la France vise la neutralité carbone d'ici 2050, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié en février 2026 un rapport prospectif ambitieux pour repenser la mise en œuvre de la transition énergétique au niveau local. Intitulé *S'inspirer pour accélérer la transition énergétique dans les territoires*, ce document de près de 90 pages s'appuie sur un an de travaux collaboratifs et sur des expériences concrètes issues de nombreux territoires français. Il n'a pas pour objectif de définir une nouvelle planification énergétique, mais plutôt de proposer des conditions favorables à une transition adaptée aux réalités locales, tout en offrant des pistes d'action opérationnelles pour les collectivités, les acteurs économiques et les décideurs publics.

²⁰ À Montreuil, une aide monétaire directe réduit nettement l'insécurité alimentaire... mais temporairement - pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/12/16/insecurite-alimentaire-a-montreuil-les-effets-notables-d-un-dispositif-d-aide-financiere-non-flechee_6658124_3244.html
- <https://www.credoc.fr/publications/les-multiples-facettes-de-la-precarite-alimentaire>
- <https://www.actioncontrelafaim.org/actualites/presse/passerelle-plus-un-an-d-experimentation-avec-les-foyers-en-precarite-de-montreuil/>
- <https://www.inrae.fr/dossiers/alimentation-sortir-inegalites>

Le rapport, coprésidé par Joël Giraud, ancien ministre de la Cohésion des territoires, et Olivier Loizeau, directeur général de Vendée énergie, met d'abord en évidence que la transition énergétique ne peut réussir sans une appropriation forte au niveau territorial. La mise en œuvre locale n'est pas une simple déclinaison des objectifs nationaux mais exige une adaptation aux besoins et aux contraintes de chaque territoire, qu'il s'agisse de zones urbaines, périurbaines ou rurales. Cela implique de renforcer la capacité d'action des territoires en termes d'ingénierie, de pilotage stratégique et d'appropriation sociale.

Le cœur du rapport est constitué de neuf recommandations structurantes visant à accélérer cette territorialisation de la transition énergétique, en s'appuyant sur des exemples concrets de projets réussis :

1. **Renforcer l'appropriation locale** : Le rapport souligne la nécessité d'engager davantage les élus, les acteurs publics et les citoyens autour des enjeux climatiques et énergétiques. Il recommande de diffuser une culture de l'énergie, de faciliter l'accès à des données fiables et de promouvoir un dialogue continu sur le service rendu par les projets de transition.
2. **Promouvoir des projets de territoire fédérateurs** : Au-delà des actions isolées, le rapport appelle à élaborer des projets intégrés qui fédèrent les acteurs autour d'une vision partagée, prenant en compte les ressources locales, les besoins et les usages propres à chaque territoire.
3. **Adapter la gouvernance territoriale** : La CRE insiste sur l'importance d'organiser la transition à la maille pertinente, notamment départementale ou intercommunale, afin de renforcer la coordination, la mutualisation des moyens et l'efficacité opérationnelle.
4. **Améliorer l'expertise technique au niveau local** : Pour assurer la bonne mise en œuvre des projets, il est nécessaire de développer les compétences techniques des acteurs territoriaux, en particulier des collectivités et de leurs partenaires.
5. **Garantir la cohérence réglementaire** : Le rapport plaide pour une simplification et une meilleure articulation des textes législatifs et réglementaires afin de réduire les freins à l'action locale. Il met l'accent sur la lisibilité et la stabilité des dispositifs de soutien.
6. **Assurer la stabilité des dispositifs de soutien** : Les mécanismes d'accompagnement et de financement doivent être prévisibles et durables pour encourager les investissements à long terme et la planification stratégique des projets locaux.
7. **Renforcer les incitations pour les nouvelles filières énergétiques** : Le rapport recommande de soutenir davantage les filières naissantes, notamment celles favorisant la flexibilité énergétique et les solutions décarbonées adaptées aux spécificités territoriales.

8. **Promouvoir un dialogue territorial continu** : Instaurer un espace de concertation permanente entre les parties prenantes locales est jugé essentiel pour garantir l'appropriation et la réussite des transitions.
9. **Mieux valoriser les initiatives exemplaires** : Les projets locaux qui ont démontré leur capacité à concilier objectifs climatiques, cohésion sociale et développement économique doivent être diffusés et reproduits autant que possible.

Le rapport insiste aussi sur l'importance du temps long : la transition énergétique ne se limite pas à des actions techniques, mais requiert une transformation profonde des modes de vie et des pratiques organisationnelles. Elle doit être pensée comme un processus progressif, co-construit et partagé par l'ensemble des acteurs.

Pour les collectivités territoriales et les acteurs de l'économie sociale et solidaire, ce rapport offre un cadre d'analyse structuré pour mieux comprendre les leviers d'accélération possibles à l'échelle locale. Il valorise l'action de terrain, propose des pistes concrètes pour renforcer les compétences et les capacités d'ingénierie, et invite à créer des dynamiques de coopération territoriale qui dépassent les clivages administratifs traditionnels.

En somme, la CRE propose une lecture fine des conditions de réussite de la transition énergétique territoriale, allant bien au-delà de la simple transposition des objectifs nationaux. Il s'agit d'une feuille de route opérationnelle qui met l'accent sur la mobilisation locale, l'adaptation contextuelle et l'efficacité des dispositifs de soutien, tout en pointant les freins réglementaires et organisationnels qui subsistent.²¹

Climat : Bruxelles consulte sur l'usage des crédits carbone internationaux pour atteindre l'objectif 2040

L'Union européenne franchit une nouvelle étape dans la mise en œuvre de sa trajectoire climatique. Après l'adoption définitive par le Parlement européen de l'objectif de réduction de 90 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2040 par rapport aux niveaux de 1990, la Commission européenne s'attelle désormais à traduire cet engagement en règles opérationnelles. Au cœur des débats : le recours encadré aux crédits carbone internationaux.

Les institutions européennes se sont accordées sur un principe sensible : à partir de 2036, une part limitée – jusqu'à 5 % des réductions nettes d'émissions – pourra provenir de crédits acquis en dehors du territoire de l'Union. Autrement dit, une fraction de l'effort climatique européen pourra être réalisée via des projets de réduction ou d'absorption des émissions financés dans des pays tiers. Pour définir les modalités précises de ce mécanisme, la Commission ouvre une

²¹ Territorialiser la transition énergétique : ce que recommande le rapport prospectif de la CRE - pour en savoir plus :

- https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Rapports_et_etudes/2026/Rapport_Propective_Territoires.pdf
- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/transition-energetique-enr-collectivites-acceptabilite-projets-territoriaux-planification-47483.php4>
- https://www.banquedesterritoires.fr/acceleration-de-la-transition-energetique-la-cre-livre-de-nouvelles-recommandations-pour-les?utm_source=chatgpt.com

consultation publique afin de recueillir l'avis des États membres, des entreprises, des ONG et des citoyens.

L'enjeu est double. D'une part, Bruxelles doit concevoir un cadre robuste garantissant que les crédits achetés respectent les standards environnementaux fixés par l'Accord de Paris, notamment en matière d'intégrité environnementale, d'additionnalité et de traçabilité. D'autre part, elle doit préciser la nature des crédits éligibles : proviendront-ils de projets sectoriels spécifiques, de technologies bas carbone, de réductions d'émissions industrielles, d'absorptions technologiques comme le captage et stockage du carbone, ou encore de solutions fondées sur la nature telles que la reforestation ?

Pour l'exécutif européen, l'objectif est de mobiliser le potentiel du marché international du carbone afin d'atteindre les cibles climatiques à un coût maîtrisé, tout en générant des retombées économiques et sociales positives pour l'Union et ses partenaires. Cette approche s'inscrit dans la logique de coopération internationale prévue par l'article 6 de l'Accord de Paris, qui encadre les échanges de crédits entre États. Toutefois, la Commission insiste sur un point : le recours aux crédits internationaux ne doit pas affaiblir les efforts de réduction domestiques. L'essentiel de la décarbonation devra rester réalisé sur le sol européen, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie, des transports et du bâtiment.

En parallèle, une seconde consultation publique est lancée pour réexaminer l'architecture globale de la politique climatique européenne. Sont concernés le règlement sur le partage de l'effort entre États membres pour les secteurs non couverts par le marché carbone, les mécanismes de flexibilité dont disposent les pays pour atteindre leurs objectifs nationaux, ainsi que le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE-UE), pilier de la tarification du carbone en Europe depuis 2005. Le cadre relatif à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des sols et à la foresterie (LULUCF) est également inclus dans cette révision.

La Direction générale pour l'action climatique (DG Climat) a par ailleurs commandé plusieurs études d'évaluation des règlements existants et des options envisageables pour stimuler la demande en absorptions de carbone via des instruments de marché. Ces travaux s'appuient notamment sur le règlement adopté en 2024 établissant un cadre de certification des absorptions de carbone et de l'agrostockage (CRCF). Ce dispositif vise à structurer un marché européen crédible pour les projets de séquestration, qu'ils soient technologiques ou fondés sur des pratiques agricoles et forestières.

Ces consultations interviennent dans un contexte stratégique. L'objectif 2040 constitue une étape intermédiaire vers la neutralité climatique en 2050, inscrite dans la loi européenne sur le climat. Il implique une transformation profonde des systèmes productifs et énergétiques. Pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire engagés dans la transition, notamment dans les territoires vulnérables, les choix opérés aujourd'hui sur les crédits carbone et les instruments de marché auront des répercussions directes : financement de projets locaux, accès aux mécanismes de certification, articulation entre solidarité internationale et justice climatique interne.

Reste à savoir comment l'équilibre sera trouvé entre efficacité économique, intégrité environnementale et acceptabilité sociale. La capacité de l'Union à maintenir une ambition élevée tout en garantissant la crédibilité des mécanismes de compensation sera déterminante pour la cohérence de sa stratégie climatique à l'horizon 2040.²²

Gestion de l'eau : le Conseil d'analyse économique plaide pour une refonte du modèle financier face à l'urgence hydrique

La raréfaction de la ressource en eau et la multiplication des épisodes de sécheresse bousculent en profondeur l'équilibre économique des services d'eau et d'assainissement. Dans une note rendue publique le 22 janvier, un groupe de travail du Conseil d'analyse économique (CAE) appelle à réviser en profondeur les instruments de régulation et les modèles de financement afin de concilier sobriété, équité sociale et investissements indispensables.

Le diagnostic est clair : le modèle français repose encore largement sur les volumes consommés. Or, à mesure que les politiques publiques encouragent la réduction des usages – une nécessité confirmée par le Plan eau présenté en 2023 et par les projections climatiques de Météo-France –, les recettes des services diminuent alors que les besoins d'investissement augmentent. Modernisation des réseaux vieillissants, mise en conformité réglementaire, adaptation au changement climatique : les charges fixes pèsent davantage dans un contexte de baisse des consommations.

Parmi les pistes avancées, le CAE propose d'augmenter la part fixe de la facture d'eau, aujourd'hui en moyenne limitée à 13 % du montant total. La réglementation plafonne cette part à 30 % dans les communes urbaines et à 40 % dans les zones rurales, laissant, selon les auteurs, une marge d'ajustement pour sécuriser le financement des infrastructures indépendamment des volumes distribués. Afin de préserver l'équité, cette évolution devrait s'accompagner de dispositifs ciblés, inspirés du chèque énergie, tenant compte des revenus et de la composition des ménages.

Le groupe de travail se montre en revanche réservé quant à la tarification progressive, soulignant les difficultés rencontrées dans certaines expérimentations locales. Il met en avant la complexité d'un outil tarifaire censé à la fois inciter à la sobriété, garantir la justice sociale et assurer l'équilibre budgétaire. En alternative, il cite l'exemple de Toulouse, qui a introduit en 2024 une modulation saisonnière des tarifs afin d'intégrer la disponibilité de la ressource et d'encourager des comportements plus responsables durant les périodes de tension.

Au-delà de la tarification, la note insiste sur la nécessité de rationaliser la gouvernance. Le regroupement des petits services d'eau et d'assainissement est présenté comme un levier pour améliorer l'efficacité et réduire les disparités territoriales. Une telle consolidation pourrait

²² Climat : Bruxelles consulte sur l'usage des crédits carbone internationaux pour atteindre l'objectif 2040 - pour en savoir plus :

- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/consultation-publique-objectif-climat-2040-credits-carbone-47513.php4>
- <https://www.carbonapp.fr/post/article-6-de-l-accord-de-paris-quelles-sont-les-cons%C3%A9quences-pour-les-d%C3%A9veloppeurs-de-projets-de-c>
- [https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/establishing-a-union-certification-framework-for-permanent-carbon-removals-carbon-farming-and-carbon-storage-in-products.html#:~:text=Le%20r%C3%A8glement%20\(UE\)%202024%2F,agrostockage%20de%20carbone%2C%20les](https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/establishing-a-union-certification-framework-for-permanent-carbon-removals-carbon-farming-and-carbon-storage-in-products.html#:~:text=Le%20r%C3%A8glement%20(UE)%202024%2F,agrostockage%20de%20carbone%2C%20les)

également renforcer la concurrence lors des délégations de service public et permettre des comparaisons plus rigoureuses entre gestion en régie et gestion déléguée, aujourd'hui insuffisamment documentées faute de données homogènes.

Justement, la qualité des données apparaît comme un point faible majeur. La base nationale des prélèvements en eau (BNPE) ne couvre pas l'ensemble des usages, notamment en deçà de certains seuils, et ne distingue pas toujours les périodes de tension hydrique. De même, les informations remontées dans le système Sispea manquent parfois de fiabilité. Une amélioration de ces outils est jugée indispensable pour piloter les politiques publiques et instaurer des mécanismes de comparaison transparents.

Le CAE recommande également une contractualisation territorialisée à l'échelle des bassins versants, associant l'ensemble des usagers – agriculture, industrie, collectivités – autour d'objectifs de réduction des prélèvements. Ces engagements pourraient inclure des incitations financières, primes ou pénalités, et seraient pilotés par une collectivité référente capable d'articuler sobriété et gestion durable de la ressource.

La question des redevances de prélèvement est également posée, en particulier pour l'usage agricole. Les auteurs estiment que leur niveau actuel ne reflète pas suffisamment les tensions sur la ressource et qu'une modulation spatiale et saisonnière pourrait renforcer l'incitation à des pratiques plus économes. Cette évolution suppose toutefois une meilleure connaissance des volumes réellement prélevés.

Enfin, la note met en avant les solutions fondées sur la nature – désartificialisation des sols, pratiques agricoles durables, protection des zones humides – ainsi que la recharge artificielle des nappes comme réponse complémentaire. Elle appelle à un partage des coûts et des bénéfices entre les différents usagers, compte tenu du caractère collectif de la ressource. Concernant les retenues de substitution, le CAE recommande de conditionner les aides publiques à de véritables engagements de sobriété.

Sur le plan financier, les auteurs jugent que la préservation des milieux aquatiques ne peut reposer uniquement sur les agences de l'eau, alimentées principalement par les usagers domestiques. Ils suggèrent de mobiliser des prêts de long terme via la Banque des Territoires et d'instaurer un mécanisme de solidarité nationale adossé aux agences pour corriger les déséquilibres structurels entre territoires.

À travers ces propositions, le CAE place l'équité hydrique au cœur du débat. Assurer un accès durable à l'eau, dans un contexte de changement climatique, devient à la fois une exigence de justice sociale et un levier d'adhésion aux transformations nécessaires.²³

²³ Gestion de l'eau : le Conseil d'analyse économique plaide pour une refonte du modèle financier face à l'urgence hydrique - pour en savoir plus :

- <https://cae-eco.fr/leau-sous-tension-concilier-sobriete-hydrique-equite-et-investissement>
- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/conseil-analyse-economique-tension-hydrique-facture-eau-47395.php4>
- <https://meteofrance.com/le-changement-climatique/drias-eau-quel-futur-pour-leau-en-2050>

Face à l'explosion des sinistres climatiques, les assureurs misent sur la prévention avec Geoya

Inondations, sécheresses, submersions marines, tempêtes : la multiplication et l'intensification des aléas climatiques pèsent lourdement sur le système assurantiel français. Selon les estimations de France Assureurs, le coût cumulé des sinistres liés au climat pourrait atteindre 143 milliards d'euros entre 2020 et 2050, soit un doublement par rapport aux décennies précédentes. Sans renforcement de la résilience des territoires et des bâtiments, les primes d'assurance pourraient augmenter de 35 % d'ici le milieu du siècle.

Ce constat alimente une réflexion stratégique au sein du secteur. Pour plusieurs acteurs majeurs, le modèle centré sur l'indemnisation après sinistre atteint ses limites. L'augmentation de la surprime « catastrophes naturelles » en est un symptôme. Depuis le 1er janvier 2025, le taux appliqué aux contrats d'assurance dommages aux biens d'habitation et professionnels est passé de 12 % à 20 %, afin de préserver l'équilibre du régime Cat-Nat, adossé à la Caisse centrale de réassurance (CCR). Mais la hausse des cotisations ne saurait constituer une réponse durable.

C'est dans ce contexte que Generali France, la Maif et Société Générale Assurances ont annoncé, le 28 janvier 2026, la création d'une coentreprise baptisée Geoya. Les trois groupes s'associent à deux spécialistes de la gestion des risques, Saretec et Sixense (filiale de Vinci Construction), pour développer une offre dédiée à la prévention et à l'adaptation climatique.

Pour les promoteurs du projet, l'enjeu est clair : réduire l'exposition au risque plutôt que compenser indéfiniment ses effets. Les responsables des groupes impliqués soulignent qu'un euro investi en prévention permettrait d'éviter plusieurs euros de dommages lors d'un sinistre, une estimation également mise en avant dans le Plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc 3). À leurs yeux, il s'agit de préserver le principe de mutualisation du régime Cat-Nat en limitant la progression des sinistres.

Sous réserve de l'accord de l'Autorité de la concurrence, Geoya doit lancer ses premières offres au printemps 2026. Dotée d'un capital de 7,3 millions d'euros, la structure proposera une plateforme combinant données, diagnostics et accompagnement opérationnel. Les outils s'appuieront sur les bases développées par Saretec et Sixense, mais aussi sur des sources publiques telles que Géorisques, Météo-France ou les scénarios du Giec.

L'ambition est de proposer des solutions intégrées, allant de la sensibilisation des assurés à l'évaluation de leur exposition – à distance ou sur site – jusqu'à la mise en œuvre concrète de mesures de réduction du risque. Les assureurs partenaires, mais aussi d'autres acteurs du marché, pourront s'appuyer sur ces services pour accompagner particuliers, entreprises et collectivités.

Dans un premier temps, l'offre ciblera prioritairement le risque d'inondation, qui représente la principale cause d'indemnisation dans le cadre des catastrophes naturelles. Les outils devraient ensuite s'élargir à d'autres aléas, comme le retrait-gonflement des argiles, la grêle ou les tempêtes.

Geoya entend également faciliter l'accès aux dispositifs publics de soutien, notamment le Fonds Barnier, dédié à la prévention des risques naturels majeurs et encore jugé sous-utilisé. Cette articulation entre assurance privée et politiques publiques constitue l'un des axes clés de la stratégie.

Le Pnacc 3 reconnaît d'ailleurs le rôle central du secteur assurantiel dans l'adaptation au changement climatique. Les assureurs sont appelés à développer des services personnalisés d'information et d'accompagnement pour orienter leurs clients vers des solutions de protection adaptées.

Au-delà de l'innovation technologique, la création de Geoya traduit une inflexion culturelle : faire de la prévention un pilier du modèle économique assurantiel. À l'heure où les territoires les plus exposés – littoraux, zones inondables, sols argileux – concentrent les vulnérabilités sociales et économiques, la capacité à anticiper et réduire les risques devient un enjeu collectif. Pour les assureurs comme pour les collectivités, l'adaptation n'est plus une option, mais une condition de soutenabilité financière et territoriale.²⁴

B-Corp durcit ses standards pour restaurer sa crédibilité face aux accusations de greenwashing

Vingt ans après ses premières certifications, le label B-Corp engage une refonte majeure de ses critères. Longtemps présenté comme un étendard des entreprises engagées pour le bien commun, il a été fragilisé ces dernières années par des critiques récurrentes sur son manque d'exigence et la présence, en son sein, de multinationales controversées. Les nouveaux standards, dévoilés début février, visent à répondre à ces remises en cause et à repositionner la certification comme un référentiel robuste en matière de transition écologique et sociale.

Depuis sa création en 2006 par l'organisation à but non lucratif B Lab, le mouvement B-Corp a connu une croissance rapide. Plus de 8 000 entreprises sont aujourd'hui certifiées dans le monde, dont plusieurs centaines en France. Cette expansion a contribué à diffuser des pratiques responsables dans de nombreux secteurs. Mais elle a aussi exposé le label à un risque classique : celui de l'instrumentalisation à des fins d'image.

Jusqu'à présent, l'obtention de la certification reposait sur un système de notation globale : les entreprises devaient atteindre un minimum de 80 points sur 200, répartis entre plusieurs thématiques – gouvernance, environnement, relations avec les salariés, impact sur les communautés, modèle d'affaires. Ce fonctionnement a été critiqué pour sa souplesse excessive : une entreprise pouvait compenser de mauvais résultats dans un domaine par de bonnes performances ailleurs, sans obligation d'atteindre un seuil minimal dans chaque catégorie.

²⁴ Face à l'explosion des sinistres climatiques, les assureurs misent sur la prévention avec Geoya - pour en savoir plus :

- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/assureurs-generali-maif-societe-generale-assurance-coentreprise-geoya-prevention-risques-climat-47445.php4>
- <https://www.franceassureurs.fr/risques-climatiques-et-assurance/>
- <https://geoya.fr/>



La réforme engagée met fin à cette logique de score agrégé. Désormais, les entreprises devront satisfaire à des exigences minimales sur sept piliers distincts : gouvernance, climat, justice et inclusion, affaires publiques, droits humains, gestion environnementale et circularité. L'idée est d'imposer une cohérence systémique et d'éviter qu'un engagement partiel ne suffise à décrocher le label.

Autre évolution structurante : l'introduction d'une logique de progrès continu. Les entreprises certifiées ne seront plus seulement évaluées à un instant donné, mais devront démontrer des améliorations mesurables dans le temps. La certification sera assortie de contrôles renforcés, réalisés par des vérificateurs tiers indépendants, dans le sillage des exigences européennes croissantes en matière de transparence et de lutte contre les allégations environnementales trompeuses. Cette évolution intervient alors que l'Union européenne encadre plus strictement les communications environnementales des entreprises à travers plusieurs textes récents, dont la directive sur l'autonomisation des consommateurs pour la transition verte.

Les nouveaux standards intègrent également des dimensions jusqu'ici peu abordées par les labels de durabilité : les pratiques de lobbying et la responsabilité fiscale. Les entreprises certifiées devront désormais rendre des comptes sur la cohérence entre leurs engagements publics et leurs activités d'influence. Il s'agit d'éviter qu'une société affichant des ambitions climatiques ambitieuses soutienne parallèlement des positions contraires à la transition écologique. De même, la question de la contribution fiscale devient un critère d'évaluation, dans un contexte où l'optimisation agressive est de plus en plus perçue comme incompatible avec une responsabilité sociétale affirmée.

Le label prévoit aussi de plafonner la part du chiffre d'affaires issue de secteurs jugés incompatibles avec la transition, tels que les énergies fossiles, le tabac ou l'armement. Cette mesure répond directement aux controverses récentes. En 2025, la perte de certification d'une grande agence de communication à la suite d'un contrat avec un groupe pétrolier avait ravivé les critiques internes et externes sur la cohérence du label.

Malgré ces ajustements, les débats ne sont pas clos. Plusieurs entreprises historiquement engagées ont récemment quitté la certification, estimant que la présence de grands groupes accusés de violations environnementales ou sociales entamait la crédibilité de l'ensemble du mouvement. Des marques militantes ont dénoncé un risque de dilution, voire de récupération, du label par des multinationales cherchant à améliorer leur réputation sans transformation profonde de leur modèle d'affaires.

La refonte actuelle constitue donc autant une réponse technique qu'un repositionnement stratégique. Dans un contexte de ralentissement de certaines politiques climatiques et de montée d'un discours critique vis-à-vis des réglementations environnementales, B-Corp entend se poser en point d'ancrage pour les entreprises souhaitant maintenir un cap exigeant. L'objectif affiché est de fédérer une minorité active d'acteurs réellement engagés, quitte à accepter un resserrement du périmètre.

Reste à savoir si ce durcissement suffira à restaurer la confiance. La crédibilité du label dépendra désormais de la rigueur des contrôles, de la transparence des exclusions éventuelles et de sa capacité à arbitrer les tensions entre ouverture à de grands groupes et exigence éthique. Dans un paysage où les labels se multiplient et où les accusations de greenwashing se banalisent, B-Corp joue une partie décisive pour son avenir – et plus largement pour la place des certifications privées dans la régulation de la transition.²⁵

Repowering solaire : produire plus sans consommer plus de foncier

Le photovoltaïque s'impose aujourd'hui comme l'une des sources d'électricité les plus compétitives et les plus rapides à déployer. En France comme en Europe, son développement s'accélère sous l'effet des objectifs climatiques et de la recherche d'indépendance énergétique. Mais cette dynamique se heurte à une contrainte croissante : l'accès au foncier. Dans un contexte marqué par la trajectoire de zéro artificialisation nette (ZAN), la protection des terres agricoles et la préservation de la biodiversité, chaque hectare mobilisé pour une centrale au sol devient un sujet de débat, voire de contentieux.

Face à cette tension, une partie de la solution réside dans un parc déjà existant. Depuis le début des années 2010, les premières vagues de soutien public ont permis l'installation de dizaines de gigawatts de centrales photovoltaïques en Europe. En France, en Allemagne, en Italie ou en Espagne, ces installations, aujourd'hui âgées de plus de dix ans, représentent un patrimoine énergétique considérable. Elles ont déjà fait l'objet d'autorisations administratives, d'études d'impact, de concertations locales et de raccordements au réseau. Elles constituent des sites stabilisés et intégrés dans leur environnement.

Le principe du repowering – ou renouvellement d'installations existantes – consiste à remplacer les modules anciens par des équipements plus performants, sans étendre l'emprise au sol. L'évolution technologique est spectaculaire : là où les panneaux installés autour de 2010 affichaient une puissance surfacique d'environ 130 Wc par mètre carré, les modèles actuels dépassent 240 Wc/m², avec des perspectives supérieures à 260 Wc/m². À surface constante, une centrale peut ainsi augmenter significativement sa puissance installée et sa production annuelle, notamment grâce à de meilleurs rendements en conditions de faible luminosité.

Cette logique d'optimisation rappelle celle déjà à l'œuvre dans l'éolien terrestre, où le remplacement d'anciennes machines par des modèles plus puissants permet de produire davantage sur des sites déjà acceptés. À la différence de l'éolien, le repowering photovoltaïque ne modifie ni la hauteur des installations ni l'aspect paysager de manière significative, ce qui limite les enjeux d'acceptabilité sociale.

L'intérêt environnemental est majeur. Le repowering n'implique pas l'ouverture de nouveaux terrains, évite la fragmentation supplémentaire des habitats naturels et ne remet pas en cause les

²⁵ B-Corp durcit ses standards pour restaurer sa crédibilité face aux accusations de greenwashing - pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/economie-et-social/business-model-en-transition/bcorp-nouveaux-standards-pionniers-durabilite-critiques>
- <https://sustainabilitymag.com/news/is-celebrated-b-corp-status-encouraging-greenwashing>
- <https://www.drapersonline.com/news/b-corp-increases-standards>

usages agricoles ou écologiques alentour. Dans un contexte où la Commission européenne et la France renforcent les exigences en matière de sobriété foncière, cette approche permet d'accroître la production d'électricité décarbonée sans artificialisation additionnelle. Elle contribue ainsi à concilier transition énergétique et préservation des milieux.

Sur le plan économique, le levier est tout aussi stratégique. Le développement d'une nouvelle centrale au sol peut nécessiter plusieurs années, entre études, procédures environnementales et raccordement. À l'inverse, un projet de repowering s'appuie sur un site existant et sur des autorisations déjà délivrées, ce qui peut réduire les délais. Pour le système électrique, cela signifie une montée en puissance plus rapide des capacités renouvelables et une meilleure valorisation des investissements publics consentis lors des premières phases de soutien. Le solaire reste par ailleurs l'une des rares filières énergétiques dont les coûts ont diminué de manière structurelle sur la dernière décennie, selon l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (Irena).

Toutefois, le repowering ne saurait être assimilé à une opération purement technique et simple. Chaque centrale a été conçue selon des standards propres à son époque : structures de montage, onduleurs, systèmes de protection et règles de raccordement ont évolué. La modernisation suppose une expertise pointue pour intégrer les nouvelles exigences en matière de cybersécurité, de pilotage à distance ou de services au réseau. Les installations récentes ne se contentent plus d'injecter passivement leur production : elles participent à la flexibilité du système, peuvent être couplées à du stockage et contribuer à des mécanismes d'équilibrage.

Un autre enjeu déterminant concerne le devenir des panneaux déposés. La question est double : environnementale et économique. Du point de vue climatique, prolonger la durée de vie de modules encore fonctionnels peut améliorer leur bilan carbone global. Mais le réemploi se heurte à des obstacles réglementaires – notamment le statut de déchet – et à des contraintes économiques, dans un contexte de baisse continue du prix des modules neufs. En France, la filière de recyclage des panneaux photovoltaïques est structurée, notamment via l'éco-organisme Soren, mais le réemploi reste à consolider pour éviter que la modernisation du parc ne génère un afflux prématuré de déchets.

À l'échelle européenne, le potentiel est considérable. La modernisation des premières générations d'installations pourrait permettre d'augmenter significativement la production sans consommer un mètre carré supplémentaire. Dans un contexte de tensions foncières et de ralentissements administratifs, le repowering apparaît ainsi comme un levier stratégique pour accélérer la transition énergétique tout en respectant les impératifs de sobriété et d'acceptabilité.²⁶

²⁶ Repowering solaire : produire plus sans consommer plus de foncier - pour en savoir plus :

- <https://www.actu-environnement.com/tribunes/harold-darras/506/repowering-solaire-produire-plus-electricite-sans-consommer-plus-espace-762.html>
- <https://www.irena.org/Publications/2025/Jun/Renewable-Power-Generation-Costs-in-2024>
- <https://www.les-energies-renouvelables.eu/conseils/panneaux-solaires-pour-entreprise-professionnels/repowering-photovoltaique/definition/>

Sous-traitance en cascade : un modèle économique qui fragilise le travail et dilue les responsabilités

Du nettoyage au bâtiment, de la logistique au nucléaire, la sous-traitance est devenue une architecture centrale de l'économie française. Présentée comme un outil d'efficacité et de spécialisation, elle s'est progressivement imposée comme un modèle économique structurant, avec des effets ambivalents : optimisation des coûts d'un côté, fragilisation des conditions de travail et dilution des responsabilités de l'autre.

La sous-traitance consiste, juridiquement, pour une entreprise à confier à une autre l'exécution d'une partie de ses activités. Encadrée par la loi de 1975, elle est légitime lorsqu'il s'agit de mobiliser des compétences spécifiques ou de répondre à un pic d'activité. Dans les faits, elle est devenue omniprésente. Selon l'Insee, un chef d'entreprise sur deux déclarait en 2021 intervenir dans une chaîne de sous-traitance, comme donneur ou preneur d'ordre. Dans la construction, la proportion atteint six sur dix, et elle grimpe à plus de 80 % dans les grands groupes. Dans le secteur de la propreté, les fédérations professionnelles estiment que la grande majorité des prestations sont aujourd'hui externalisées, notamment dans le tertiaire.

Le phénomène est pourtant difficile à quantifier précisément. Il n'existe pas de catégorie statistique spécifique du « salarié sous-traitant ». Le lien contractuel unit deux entreprises, pas l'entreprise donneuse d'ordre et les salariés intervenant sur site. Cette invisibilité statistique reflète une réalité plus large : la sous-traitance est souvent considérée comme un simple outil de gestion, alors qu'elle façonne profondément les chaînes de valeur.

Historiquement, l'externalisation s'est développée pour des raisons techniques. L'industrie a recouru à des entreprises spécialisées pour des tâches nécessitant un savoir-faire particulier. Mais au fil du temps, la recherche d'économies est devenue un moteur central. Les appels d'offres successifs mettent en concurrence les prestataires, tirant les prix vers le bas.

Dans le bâtiment, il est courant qu'un titulaire de marché confie certains lots à des sous-traitants. Ce mécanisme permet à de petites entreprises d'accéder indirectement à des chantiers d'envergure. Mais lorsque la sous-traitance devient un modèle systématique et se multiplie en cascade, les marges s'érodent à chaque niveau. Les professionnels évoquent des chaînes pouvant compter plusieurs rangs, où la pression financière se répercute jusqu'aux travailleurs en bout de chaîne.

La Banque de France souligne que certains secteurs fortement externalisés, comme la propreté, affichent des taux de rentabilité très faibles – autour de 2 à 3 % en moyenne. Dans un contexte de revalorisation des salaires minima, les entreprises prestataires disposent de peu de marges pour absorber les hausses de coûts. L'ajustement se fait alors souvent par une intensification du travail : réduction des effectifs, non-remplacement des absences, augmentation des cadences.

Plusieurs travaux académiques convergent. Une étude de la Dares a montré que les entreprises preneuses d'ordre présentent en moyenne des taux d'accidents du travail plus élevés. Les



chercheurs observent que les tâches externalisées sont fréquemment les plus pénibles ou les plus exposées : manutention de charges lourdes, travail de nuit, bruit, températures extrêmes.

Dans le nucléaire, une commission d'enquête parlementaire en 2018 avait pointé les effets d'une sous-traitance en cascade sur la sûreté et les conditions de travail. Dans les télécommunications, un rapport de la Cour des comptes en 2025 sur le déploiement de la fibre a souligné un recours massif à des prestataires, parfois insuffisamment formés, avec des conséquences sur la qualité des installations.

Les donneurs d'ordre mettent en avant l'expertise des prestataires spécialisés pour mieux gérer les risques. Mais les chercheurs soulignent un paradoxe : dépendantes économiquement de leurs clients, les entreprises sous-traitantes disposent d'une autonomie limitée pour investir dans la prévention ou refuser des conditions dégradées.

Au-delà des conditions matérielles, la sous-traitance modifie la structure des collectifs de travail. Sur un même site peuvent coexister des salariés relevant d'employeurs différents, avec des conventions collectives, des protections sociales et des référents hiérarchiques distincts. Les études montrent qu'une part significative des salariés travaille aux côtés d'intérimaires ou de sous-traitants, ce qui fragilise la cohésion et la capacité d'action collective.

Cette fragmentation facilite aussi une mise à distance des responsabilités. Lors de conflits sociaux impliquant des prestataires – agents d'entretien, préparateurs de commandes, travailleurs sans papiers employés par des sous-traitants –, les donneurs d'ordre invoquent la séparation juridique pour déclinier toute implication directe.

Les débats autour de la loi sur le devoir de vigilance illustrent ces tensions. Adoptée en France en 2017 pour responsabiliser les grandes entreprises vis-à-vis de leurs chaînes d'approvisionnement, elle visait à encadrer les risques sociaux et environnementaux. Au niveau européen, la directive sur le devoir de vigilance des entreprises (CSDDD) a été adoptée en 2024, mais son périmètre et ses obligations ont fait l'objet d'intenses négociations politiques, certains élus plaidant pour en limiter la portée.

La sous-traitance n'est pas en soi illégitime. Elle peut favoriser la spécialisation, l'innovation et l'accès au marché pour de petites structures. Mais lorsqu'elle devient un levier systématique de compression des coûts, elle tend à concentrer les risques et la précarité sur les travailleurs les plus vulnérables.

Pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les organisations syndicales, l'enjeu est double : rééquilibrer les rapports de force dans les appels d'offres et renforcer la responsabilité des donneurs d'ordre sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Cela passe par une meilleure transparence, des clauses sociales contraignantes et un contrôle effectif des conditions de travail.

À l'heure où les chaînes de sous-traitance structurent des secteurs entiers, la question n'est plus marginale. Elle touche à la qualité de l'emploi, à la sécurité au travail et à la cohésion sociale.

Derrière l'argument de l'efficacité économique, c'est bien un choix de modèle social qui se dessine.²⁷

Un statut fiscal inédit pour soutenir les jeunes entreprises à impact

Le budget 2026 consacre une innovation attendue de longue date par l'écosystème de l'économie sociale et solidaire : la création du statut de « jeune entreprise innovante à impact » (JEII). Adoptée définitivement par le Parlement le 2 février, la mesure vise à accorder des avantages fiscaux et sociaux aux structures de moins de huit ans développant des modèles économiques innovants au service de la transition écologique et sociale.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la continuité du régime de la « jeune entreprise innovante » (JEI), bien connu dans l'univers de la French Tech, qui permet à des start-ups technologiques de bénéficier d'exonérations de cotisations sociales et d'allègements fiscaux. Avec la JEII, le gouvernement élargit cette logique de soutien public à l'innovation à des entreprises dont l'innovation n'est pas seulement technologique, mais sociale ou environnementale.

Sont particulièrement visées les sociétés commerciales de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les entreprises solidaires d'utilité sociale (Esus) qui développent des activités à fort impact positif : inclusion professionnelle, économie circulaire, transition énergétique, alimentation durable ou encore services d'intérêt général. L'enjeu est double : reconnaître juridiquement la spécificité de l'innovation à impact et offrir à ces structures des conditions de développement comparables à celles dont bénéficient les jeunes pousses technologiques.

Concrètement, les entreprises labellisées JEII pourront bénéficier d'exonérations de cotisations sociales pour les salariés affectés aux activités d'innovation sociale ou environnementale. Elles auront également droit à une exonération d'impôt sur les sociétés pendant vingt-quatre mois. Le texte prévoit par ailleurs un avantage pour les investisseurs particuliers, qui pourront bénéficier d'une réduction d'impôt de 40 % sur les montants investis, dans la lignée des dispositifs existants de soutien au capital-risque et aux PME innovantes.

Pour les acteurs du secteur, cette reconnaissance constitue un signal politique fort. Depuis plusieurs années, les entreprises à impact plaident pour une meilleure prise en compte de leurs spécificités : modèles hybrides, rentabilité modérée, réinvestissement majoritaire des bénéfices et ancrage territorial. Dans un contexte marqué par la contraction de certaines subventions publiques et la tension sur les financements associatifs, le nouveau statut est perçu comme un levier de sécurisation et d'attractivité.

Au-delà du soutien immédiat, la mesure traduit une évolution plus large de la doctrine publique en matière d'allocation des ressources budgétaires. L'idée selon laquelle l'innovation sociale et

²⁷ Sous-traitance en cascade : un modèle économique qui fragilise le travail et dilue les responsabilités - pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/02/05/comment-la-mecanique-de-la-sous-traitance-et-de-l-externalisation-fragilise-les-salaries_6665507_3234.html
- <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2059/produits>
- [https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/corporate-sustainability-due-diligence.html#:~:text=La%20directive%20\(UE\)%202024%2F,leurs%20op%C3%A9rations%20nationales%20et%20internationales.](https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/corporate-sustainability-due-diligence.html#:~:text=La%20directive%20(UE)%202024%2F,leurs%20op%C3%A9rations%20nationales%20et%20internationales.)

environnementale peut générer des bénéfices collectifs mesurables progresse. Plusieurs travaux récents, notamment ceux mobilisant la notion de « coûts évités », soulignent que les investissements dans la prévention, l'inclusion ou la décarbonation peuvent réduire à moyen terme les dépenses publiques en matière de santé, de chômage ou de réparation environnementale.

Cette approche s'inscrit dans un mouvement européen plus large. La Commission européenne encourage depuis plusieurs années le développement de la finance à impact et la reconnaissance des entreprises sociales, notamment à travers le plan d'action pour l'économie sociale adopté en 2021. En France, la loi relative à l'ESS de 2014 puis la loi Pacte de 2019, avec l'introduction de la qualité de société à mission, ont progressivement structuré un cadre juridique favorable aux entreprises poursuivant des objectifs d'intérêt général.

Reste à mesurer l'ampleur réelle du dispositif. Le coût budgétaire pour l'État dépendra du nombre d'entreprises éligibles et de l'intensité des exonérations mobilisées. Certains observateurs soulignent également la nécessité de critères d'éligibilité précis afin d'éviter les effets d'aubaine et de garantir que les avantages fiscaux bénéficient bien à des modèles transformateurs.

La mise en œuvre opérationnelle sera déterminante. Elle devra articuler ce nouveau statut avec les dispositifs existants – agrément Esus, statut de société à mission, label JEI – et préciser les modalités d'évaluation de l'impact. La crédibilité du dispositif reposera en partie sur la capacité des pouvoirs publics à définir des indicateurs robustes et à assurer un suivi effectif.

Avec la JEI, l'État franchit néanmoins une étape symbolique : reconnaître que l'innovation ne se limite pas aux brevets et aux algorithmes, mais peut aussi concerner la manière de répondre aux défis sociaux et environnementaux. Dans un contexte de transition écologique contrainte et de fragilisation de nombreux modèles associatifs, ce nouveau statut pourrait contribuer à consolider un écosystème entrepreneurial dont l'ambition est de concilier performance économique et utilité collective.²⁸

²⁸ Un statut fiscal inédit pour soutenir les jeunes entreprises à impact - pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/economie-et-social/transformation-de-leconomie/jeune-entreprise-innovante-impact-avantages-fiscaux-budget-2026>
- <https://www.impactfrance.eco/nos-actus/les-propositions-finance-et-start-ups-dimpact-france-pour-le-plf>
- <https://www.franceangels.org/article/budget-2026-le-dispositif-jeunes-entreprises-innovantes-est-maintenu-renforce-et-elargi-a-less/>